

Israël- Palestine

I) La fable de la solution à deux États

II) Un pays commun - Un État commun

Ce texte est composé de deux parties :

- La première partie traite de « la fable de la solution à deux États », " l'un juif, l'autre arabe " [1].
- La seconde partie développe mon argumentation pour la création d'un État commun aux deux populations d'Israël et de Palestine. Elle sera publiée en avril 2025.



¹ Ce sont les termes exacts de la résolution onusienne 181, du 29 novembre 1947, de partition de la Palestine en deux États « l'un juif », « l'autre arabe », <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf>

Première partie

La fable de la solution à deux États

1) **Le mythe des deux États**

2) **L'intérêt d'Israël, de l'Autorité palestinienne, de l'Occident global
*, des pays arabes à perpétuer indéfiniment
le mythe de « deux États »**

3) **Israël-Palestine, état des lieux en 2024**

Annexes - Glossaire

Bibliographie sélective

Avertissement

* : les mots suivis de cet astérisque sont définis dans le glossaire en fin de texte

I)

Le mythe des deux États

L'impossibilité de création de deux États, l'un juif et l'autre palestinien (arabe pour reprendre la terminologie onusienne de 1947), avait déjà été pointée par l'ONU en 2006. Ainsi le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits humains en Palestine concluait en janvier 2006 :

« *Cette vision [d'une solution à deux États] ne peut être atteinte sans un territoire palestinien viable. La construction du mur, l'expansion des colonies, la dépalestinisation de Jérusalem, l'incorporation progressive de la vallée du Jourdain est incompatible avec la solution à deux États* » [2].

La solution à deux États est un mythe [3] diffusé par l'Occident global [4]

Les 33 pays qui, en novembre 1947, ont voté la résolution 181 qui acte la partition de la Palestine « *entre Juifs et Arabes* » ne veulent pas se déjuger [5].

L'État d'Israël aura été immédiatement créé, en mai 1948. L'État Palestinien, lui, ne sera jamais créé. Les pays qui ont décidé de la partition de la Palestine sont passés à autre chose ! Ils regardent ailleurs.

² Rapport du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967. Document ONU E/CN.4/2006/29, 17 janvier 2006

³ Le **mythe** se veut explicatif en se fondant sur des constructions imaginaires, c'est tout ce qui s'adresse à l'imagination, tout ce qui n'est pas susceptible de vérification, mais porte sa vérité en soi-même.

« ... la valeur intrinsèque attribuée au mythe provient de ce que les événements, censés se dérouler à un moment du temps, forment aussi une structure permanente. Celle-ci se rapporte simultanément au passé, au présent et au futur », **Claude Lévi-Strauss**, « *Anthropologie structurale deux* », ed, Plon, décembre 1973 (réimpr. 2009).

⁴ **Occident global**, par ce concept, je veux faire écho à celui de Sud global largement utilisé. La notion d'Occident, ou celle de "pays occidentaux" conduit à commettre des contresens en limitant le périmètre de ces pays occidentaux à l'Occident, entendu comme Amérique du nord et Europe géographique, la Russie étant exclue. Des pays situés géographiquement en Orient, en Asie se situent sans ambiguïté dans le camp occidental capitaliste, le plus souvent d'idéologie néolibérale. Ce sont notamment le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Israël. Restent les pays du Golfe dont certains ont rejoint ce 1er janvier 2024 le « Sud global », concept désormais largement utilisé et pays qui économiquement sinon financièrement se situent encore par leurs intérêts nationaux dans le camp de l'Occident global. Basculeront-ils totalement dans celui du Sud global ? La géopolitique est en profonde évolution. Les discussions actuelles pour que le Japon, la Corée du Sud et d'autres rejoignent l'OTAN, pourtant nommée Organisation du traité de l'Atlantique Nord, en sont une indication. En l'occurrence, dans le texte, la notion d'Occident global, que j'utilise ici, réunit les pays qui se positionnent dans un soutien inconditionnel à l'État d'Israël, « État-nation du peuple juif », face au peuple palestinien qui lutte contre la colonisation de son pays.

⁵ Cf. **Alain Dubourg**, « *Partition de la Palestine. Le 29 novembre 1947 l'ONU vote la colonisation de la Palestine. 77 ans après, quelle voie pour la paix ? L'État commun* », 15 octobre 2024
Sur le site www.anarchococoloco.com (rubrique Asie-Moyen-Orient, onglet la guerre d'Israël en Palestine),

Depuis 75 ans ces pays ne cessent de répéter la fallacieuse incantation de la création deux États. Ils persistent aujourd’hui, encore et toujours. Ça leur donne bonne conscience à peu de frais.

La solution fallacieuse des « deux États »

L’Occident global * répète, en litanie depuis 77 ans, l’invocation de « la solution à deux États « l’un juif, l’autre arabe »

La solution des deux États n’a qu’un seul but, garantir le statu quo d’un État sioniste dominateur, poste avancé de l’Occident global * au Moyen-Orient nécessaire à la défense de ses intérêts capitalistes dans la région.

L’Occident global * laisse s’installer un État d’apartheid sur tout le territoire historique de la Palestine.

La solution des deux États entérine la colonisation, « crime contre l’humanité »

Je n’ai pas l’habitude de citer le président de la République française, Emmanuel Macron. Je fais ici toutefois une exception. En visite à Alger, alors candidat à l’élection présidentielle, Emmanuel Macron a qualifié la colonisation de « *crime contre l’humanité* » [6].

Oui, la colonisation est un crime contre l’humanité.

La solution des deux États, entérine la colonisation de la Palestine par les sionistes et ignore l’existence de ce crime contre l’humanité. Aucune colonisation ne peut être acceptée, validée. Toute colonisation constitue un crime contre l’humanité. Celle de la Palestine par les sionistes ne fait pas exception. Elle doit être combattue. La colonisation de la Palestine par Israël ne peut être acceptée comme fait accompli.

La solution à deux États avalise la permanence d’un État sioniste suprémaciste

La solution à deux États laisse pérenne la nature de l’État israélien avec sa dangereuse et mortifère idéologie suprémaciste sioniste. La solution à deux États apporte sa caution son soutien à la conception suprémaciste de « pureté ethnique juive », qui rappelle de bien mauvais moments de l’histoire de l’humanité. Le grand historien juif Zeev Sternhell, spécialiste du fascisme, compare même l’évolution de l’État d’Israël à l’État nazi [7].

⁶ Emmanuel Macron, https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2017/article/2017/02/16/pour-macron-la-colonisation-fut-un-crime-contre-l-humanite_5080621_4854003.html

⁷ Zeev Sternhell : « En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts … je tente parfois d’imaginer comment essaiera d’expliquer notre époque l’historien qui vivra dans cinquante ou cent ans. A quel moment a-t-on commencé, se demandera-t-il sans doute, à comprendre en Israël que ce pays, devenu État constitué lors de la guerre d’indépendance de 1948, fondé sur les ruines du judaïsme européen et au prix du sang de 1 % de sa population, dont des milliers de combattants survivants de la Shoah, était devenu pour les non-juifs, sous sa domination, un monstre ? », Le Monde, 18 février 2018, https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/02/18/zeev-sternhell-en-israel-pousse-un-racisme-proche-du-nazisme-ses-debuts_5258673_3232.html

« *En Israël on balance du «nazi» à la tête des opposants ou adversaires ou ennemis* » [8]

De nombreux Juifs crient dans les rues de tel Aviv leur dénonciation des dérives d'extrême droite du gouvernement suprémaciste de Nétanyahou. L'accusation de « nazi » est répandue dans la vie politique locale israélienne. Aussi surprenant que cela puisse nous paraître les ultrareligieux, par exemple, utilisent abondamment l'insulte « nazi » dans les manifestations politiques. Aussi le parlement israélien (Knesset) envisage de réprimer l'usage de mots insultants, liés au IIIe Reich !

La solution des deux États foyer de guerres ethnico-religieuses permanentes et mortifères.

La solution des deux États implique la reconnaissance par l'ONU de deux États ethniques, religieux, un « État-nation du peuple juif » [9] et un « État palestinien Islamique * »*.

Deux États religieux fondamentalistes installeraient un foyer de guerres ethnico-religieuses permanentes et mortifères.

La solution des deux États, « l'un juif, l'autre arabe » [10], implique la création de deux États ethniquement et religieusement « purs », deux États théologiques radicaux, l'un islamiste * [11] l'autre sioniste messianique.

Or les Juifs israéliens, les Palestiniens chrétiens druzes ou musulmans sont inextricablement mêlés sur les territoires israéliens et palestiniens. Pour créer deux États homogènes, un « État juif » et un « État palestinien », il faudrait procéder à des transferts ethniques massifs de population.

Israël, « État-nation du peuple juif »

Une loi, dite « Loi fondamentale » à caractère constitutionnel votée en 2018) [12], définit Israël comme « l'État-nation du peuple juif ». Elle précise que « *le droit d'exercer l'auto-détermination au sein de l'État d'Israël est réservé uniquement au peuple juif* ». C'est une forme de constitutionnalisation de l'apartheid inspirée de la constitution de 1948 de l'Afrique du sud.

« L'État-nation du peuple juif » se dirige vers l'établissement d'un régime d'apartheid institutionnel en Palestine.

La vision sioniste génocidaire d'Israël du peuple palestinien autochtone qui y habite et y vit depuis des siècles est présente dans les écrits, articles, ouvrages, déclarations, discours des

⁸ **Libération**, 20 janvier 2014, https://www.liberation.fr/planete/2014/01/20/en-israel-honni-soit-le-mot-nazi_974115/

⁹ « **Loi Israël, État-nation du peuple juif** », adoptée le 19 juillet 2018 par la Knesset est l'une des Lois fondamentales d'Israël (Israël n'a pas de constitution).

¹⁰ Selon les termes exacts de la **résolution onusienne 181** : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf>.

¹¹ Islamiste ou islamique ? cf. glossaire fin de texte.

¹² Israël n'a pas de constitution.

idéologues et des dirigeants politiques sionistes. Elle est publique. Elle est souvent effrayante [13]. « L'État-nation du peuple juif » franchit un nouveau pas vers le génocide.

Les pays occidentaux, que je désigne ici sous le concept d'« Occident global * », ont choisi le camp du déni de cette vision génocidaire constitutive du sionisme en accordant leur « défense inconditionnelle » [14] d'Israël, dont ils ont fait leur avant-poste économico-militaire au Moyen-Orient.

La solution des deux États entraîne des transferts massifs de populations juives et Palestiniennes

I'Impossibilité de démanteler les colonies israéliennes

« Je suis totalement pour le démantèlement des colonies. Il peut y avoir des échanges de territoires. Le principe est extrêmement clair, la paix contre les territoires » [15]
Dominique de Villepin
Ancien Premier ministre de la France

Les pays de l'Occident global *, et également leurs partis politiques des gauches institutionnelles, y compris en France le Parti communiste français [16] qui affichait jadis une conviction anticolonialiste (presque) sans exception, répètent depuis des décennies « *deux États, deux États, deux États ...* », en « *sautant sur leurs chaises comme un cabri* » [17].

Un homme politique français de droite, Dominique de Villepin, va au bout des conséquences de la litanie de la « solution à deux États », à savoir le démantèlement des colonies israéliennes.

Dominique de Villepin, Premier ministre de la France a des positions antisionistes que je partage le plus souvent. Il condamne sans ambiguïté la colonisation de la Palestine. Cependant il dérape lorsqu'il exige le démantèlement des colonies qui entraînerait un exode massif des colons israéliens. Il est surprenant qu'un diplomate aussi avisé, qui sut être visionnaire avec la guerre en Irak et sauva l'honneur de la France, se fourvoie sur cette question.

¹³ Cf. **Alain Dubourg**, « *L'intention génocidaire, matrice du sionisme. 1947-1948, nettoyage ethnique de la Palestine, 2023-2024, génocide à Gaza* », sur www.anarchococoloco.com, (rubrique Asie-Moyen-Orient, onglet la guerre d'Israël en Palestine 31 août 2024).

¹⁴ TFI : **Yaël Braun-Pivet** fait applaudir l'Assemblée nationale française, par une ovation debout, un « *soutien inconditionnel à Israël* ». [TF1 : Yaël Braun-Pivet fait applaudir soutien inconditionnel à Israël](https://www.tf1.fr/tf1/yael-braun-pivet-fait-applaudir-soutien-inconditionnel-a-israel-100112551.html)

¹⁵ **Dominique de Villepin**, <https://www.youtube.com/watch?v=wqmxFZxdS8A>

¹⁶ « **Le Parti Communiste Français** demande au président Emmanuel Macron « *de prendre l'initiative politique d'une médiation internationale pour une solution à deux États, Israël et la Palestine* », <https://www.publicsenat.fr/actualites/non-classe/jerusalem-le-pcf-demande-a-macron-une-mediation-pour-une-solution-a-deux-ETats>.

¹⁷ **Charles de Gaulle**, « *Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : l'Europe ! L'Europe ! L'Europe ! Mais ça n'aboutit à rien et ça ne signifie rien.* », <https://www.radiofrance.fr/franceculture/14-decembre-1965-le-jour-ou-de-gaulle-a-saute-comme-un-cabri-9365391>

Comment justifier les transferts de centaines de milliers d'israéliens de Palestine Cisjordanie et de Jérusalem-Est vers Israël ? Pourquoi ce qui n'est pas acceptable, et à juste titre pour les Palestiniens victimes du nettoyage ethnique de 1947-48, le serait pour les Juifs Israéliens en 2025 ?

Les pays de l'Occident global * qui auraient eu sans difficulté le pouvoir d'empêcher l'implantation des ces colonies en Cisjordanie depuis 1968, les expulseraient demain ?

Pour Dominique de Villepin le départ des colons israéliens en Cisjordanie est « *le prix de la sécurité pour Israël* » [18]. Une affirmation sans le moindre argument !

Expulser 800.000 israéliens de Cisjordanie ?

Rajouter du chaos au chaos

La solution de deux États a toujours été une vaste hypocrisie. Elle est aujourd'hui rendue concrètement et totalement impossible du fait de l'installation de 300 colonies juives en territoire palestinien cisjordanien. La création de deux États entraînerait l'expulsion de plus 800.000 colons juifs !

Les pays de l'Occident global * qui ont laissé les colons s'installer illégalement en territoire palestinien, les expulseraient maintenant pour créer deux États ?

- Qui peut penser que ces colons fanatisés, extrémistes et ouvertement suprémacistes, tous porteurs d'une idéologie génocidaire, accepteraient de vivre dans un État palestinien ?
- Serait-il envisageable d'expulser manu militari 800.000 colons juifs ?
- Serait-il juste d'expulser 800.000 Juifs de Cisjordanie et de Jérusalem Est ?

Assurément non, parce que ce serait rajouter de l'injustice à l'injustice, du chaos au chaos et poursuivre plus que jamais la configuration d'une guerre infinie entre Juifs israéliens et les Palestiniens.

Les colonies israéliennes en Cisjordanie, de grandes villes –colonies

Dominique de Villepin, qui soutient la création de deux États, et qui par ailleurs apporte souvent une assez bonne analyse sur la situation au Proche-Orient, préconise avec force « le démantèlement des colonies israéliennes ». Il omet de préciser que ces colonies sont aussi et surtout de grandes villes-colonies et non pas uniquement l'image convenue de colons fanatiques sur une colline. Il omet de préciser ce que cela représenteraient en terme de transferts mais aussi en conséquences économiques, sociales, humaines.

Les habitants de ces villes-colonies, à part quelques colons sionistes fanatiques, messianiques et suprémacistes, la grande majorité des habitants de ces villes-colonies sont des Israéliens victimes des politiques économiques néolibérales à l'œuvre depuis des décennies en Israël. Ce sont des colons économiques. Le plus souvent ils résident dans ces villes-colonies parce que les loyers sont plus bas qu'en Israël.

¹⁸ **Dominique de Villepin**, <https://www.lopinion.fr/international/pour-dominique-de-villepin-le-depart-des-colons-israeliens-en-cisjordanie-est-le-prix-de-la-securite-pour-israel>.

En outre ces villes-colonies-territoires ne sont pas que des villes dortoirs, il y a des usines, des zones industrielles, des entrepôts qui appartiennent à des sociétés basées en Israël. Sans parler des écoles et la grande université d'Ariel.

Dominique de Villepin ne parle que de « territoires », mais oublie qu'il y a d'abord des hommes, des femmes, des enfants, des personnes âgées qui habitent, vivent sur ces territoires. Certains y sont depuis plus de 50 ans. Beaucoup y sont nés. Ils y ont toute leur vie. Leur présence y est certes illégale au regard du droit international, les villes-colonies et les colonies rurales dans lesquelles ils habitent sont considérées par le droit international comme illégales, mais ceux qui sont chargés de faire respecter le droit international n'ont pas levé le petit doigt pour empêcher depuis toutes ces décennies l'implantation de ces villes-colonies israéliennes en Palestine. Qu'ils en supportent aujourd'hui les conséquences, et reconnaissent que « la solution à deux États » entraîne des transferts massifs de population. Veux-ton voir des centaines d' milliers de Juifs s'exiler de Cisjordanie, là où certains vivent depuis de décennies ?

Et soyons clairs, ce que l'Occident global * a accepté durant le nettoyage ethnique [19] et continue d'accepter sans broncher pour les Palestiniens, il ne l'acceptera pas pour les Israéliens juifs.

Expulser plus de deux millions de Palestiniens d'Israël !?

Comment justifier l'expulsion de 800.000 Juifs de Cisjordanie et Jérusalem-Est, et maintenir 2 millions de Palestiniens en Israël ?

La solution à deux États implique des transferts par millions de population sur le territoire, Comment imaginer cela si l'on possède un minimum de valeurs humanistes ?

Quelles que soient les frontières retenues dans « la solution à deux États », la diversité des populations s'accentuerait encore par rapport à aujourd'hui. Le nombre de personnes à « déplacer », le terme « déporter » correspondrait sans doute mieux à l'horrible réalité qui les attendrait, augmenterait mécaniquement.

Les habitants palestiniens de Jérusalem-Est, annexée par Israël après la guerre des six jours (1967), devraient-ils partir ?

Les Palestiniens citoyens d'Israël devraient-ils aller dans l'État Palestine ?

Quant à la population martyre de Gaza, l'État sioniste répète que la seule solution est leur émigration vers d'autres pays. Le gouvernement, israélien confie qu'il est en négociation avec plusieurs pays pour y exiler les Gazaouis ! Et fort heureusement, il ne semble pas recueillir l'assentiment de ces pays.

Cela n'empêche pas le Président des États-Unis, Donald Trump, de proposer cette solution fascistoïde de déportation de millions de Palestiniens.

Donald Trump, Gaza : « *On fait tout simplement le ménage là-dedans* »

Donald Trump s'est positionné le 25 janvier sur le sort de millions de Gazaouis. A bord d'Air Force One, le président américain a exhorté à « *nettoyer* » l'enclave en envoyant les Gazaouis en Egypte et en Jordanie. Le Caire et Amman ont fort heureusement répété être

¹⁹ Ilan Pappé, « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. Fayard 2006, réédition, « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. La Fabrique, 2024

opposés à tout accueil massif, mais combien de temps lorsque l'on connaît les moyens de pression énormes que possède Donald Trump sur ces deux pays ?

Le 47e président des États-Unis veut tout simplement la déportation de Gazaouis, et ose utiliser cette expression fasciste, pour « faire le ménage », en parlant d'être humains. Il est vrai que plusieurs ministres du gouvernement sioniste de Benjamin Nétanyahou les qualifient « d'animaux » [20]. Donald Trump s'aligne sur le vocabulaire des pires extrémistes sionistes. [21]

« Deux États », quid du droit au retour des Palestiniens réfugiés ?

« Si il n'y avait pas de réfugiés, et si le seul problème était celui de l'occupation israélienne, le conflit aurait été plus facile à résoudre La création de deux États en elle-même élimine le retour des réfugiés dans l'État israélien. La solution à deux États demande aux Palestiniens de reconnaître Israël comme un État juif, c'est à dire à majorité juive, donc incompatible avec un afflux de non-juifs »

Ghada Karmi [22]

Les Palestiniens expulsés de villes ou villages qui se trouveraient sur le territoire de l'État-nation du peuple juif, seraient dans la logique et l'hypothèse de deux États, contraints de s'installer en Cisjordanie.

Si l'on reprend les montants des populations respectives et selon les allocations territoriales octroyée à un « État palestinien » n'y résiderait, cantonné, que le tiers du peuple palestinien, les deux autres tiers restant en dehors dans les camps de réfugiés au Liban, en Syrie, en Jordanie, ... sans oublier la diaspora contrainte qui doit bénéficier, elle aussi, de droit au retour.

Du côté palestinien, la création de deux États impliquerait que les palestiniens reconnaissent Israël comme un « État-nation du peuple juif », donc incompatible avec un retour de réfugiés là où étaient leurs maisons. Ce n'est pas acceptable. Le droit au retour des Palestiniens expulsés est irréductible.

²⁰ **Yoav Gallant**, Ministre israélien de la défense du gouvernement de Benjamin Nétanyahou, « Vous avez vu contre quoi nous nous battons : nous combattons des animaux humains (...) Nous détruirons tout ! Nous devons les supprimer [les Palestiniens] ce sont des animaux humains »...., source, Le 9 octobre 2023, Cour Internationale de Justice, <https://uifp.org/selon-la-cour-internationale-de-justice-le-risque-de-genocide-a-gaza-est-reel-il-faut-agir/>

Ghassan Alian, général de l'armée israélienne. Il dirige la coordination des activités gouvernementales de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens occupés, connue sous son acronyme, le COGAT, a déclaré : « Des animaux humains doivent être traités en tant que tel. Pas d'électricité et pas d'eau à Gaza, il n'y aura que la destruction. Vous avez voulu l'enfer, vous l'aurez ».

L'organisation palestinienne Hind Rajab a déposé une demande d'arrestation de Ghassan Alian auprès de la CPI et des autorités italiennes

Sources : Le 10 octobre 2023, Times of Israël, https://fr.timesofisrael.com/liveblog_entry/le-chef-du-cogat-sadresse-aux-gazaouis-vous-avez-voulu-lenfer-vous-laurez/
[https://www.i24news.tv/fr/actu/israel-en-guerre/arts-le-general-ghassan-alian-de-retour-en-israel-malgre-un-depot-de-plainte-en-italie.](https://www.i24news.tv/fr/actu/israel-en-guerre/arts-le-general-ghassan-alian-de-retour-en-israel-malgre-un-depot-de-plainte-en-italie)

²¹ **Libération**, https://www.liberation.fr/international/moyen-orient/faire-le-menage-trump-qualifie-gaza-de-site-de-demolition-et-propose-dinstaller-ses-habitants-en-egypte-et-en-jordanie-20250126_RYEWE65QKJEZTAQBZVRONL2WYY/

²² Op.cité

Le « processus de paix » fondé sur la solution des deux États » est également de ce point de vue un mythe, une image illusoire qui fait consensus depuis 77 ans dans les pays de l'Occident global * .

I'Impossibilité de pratiquer une « partition » des ressources naturelles.

Les ressources naturelles et tout particulièrement l'eau doivent être partagées pour assurer à chacun la viabilité des territoires, israélien et palestinien. L'aquifère principal est situé en Cisjordanie. Les Israéliens en accaparent d'ailleurs actuellement la plus grande partie.

L'approvisionnement en eau d'Israël est donc situé en territoire occupé, la vallée du Jourdain, qui deviendrait dans cette hypothèse, en droit international, partie intégrante du futur État palestinien.

Israël dépendrait donc d'un État palestinien pour son approvisionnement en eau. Les Palestiniens auraient en leurs mains une manne financière et un moyen de pression extraordinaires. Une situation à fronts renversés, inacceptable pour les Israéliens.

« Israël ne cédera jamais la vallée du Jourdain »,

Si le discours d'Israël a varié selon les rapports de forces internationaux sur la création d'un État palestinien ou non, il n'a jamais varié sur la vallée du Jourdain : « *Israël ne cédera jamais la vallée du Jourdain* », cela signifie qu'un État palestinien se trouverait enclavé entre Israël d'un côté et la Vallée du Jourdain de l'autre contrôlée par l'armée israélienne.

Le « Plan de paix » présenté en janvier 2020 par Donald Trump et Benjamin Nétanyahou prévoit l'annexion par Israël de l'essentiel de la Vallée du Jourdain [23].

Dans la perspective de deux États, Israël n'accepterait jamais l'abandon des zones aquifères qui sont une question de survie pour la population d'Israël, comme pour celle de Palestine. Retirer la vallée du Jourdain du futur État palestinien poserait dans ce cas une question de survie pour les Palestiniens.

La solution à deux États s'avère avec cet exemple précis de l'accès à l'eau également impossible, sauf à créer une situation de pénurie dans l'un ou l'autre État, selon l'assignation donnée à la Vallée du Jourdain

Deux États, non viables

Un État palestinien non viable

La création d'un État palestinien serait un État fantoche. La situation actuelle ne changerait pas, sinon qu'elle consacrerait le statu quo.

Un État palestinien sous contrôle d'Israël

²³ **Le Point**, https://www.lepoint.fr/monde/israel-que-signifie-la-promesse-de-netanyahu-d-annexer-la-vallee-du-jourdain-11-09-2019-2335101_24.php, septembre 2019.

Cela fait presque 60 ans que l'État d'Israël contrôle de facto le territoire de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est Gaza). La vie économique, financière, sécuritaire quotidienne est soumise à la surveillance et la domination d'Israël.

L'État sioniste d'Israël a créé depuis la guerre des six jours en juin 1967, les conditions d'une sujexion totale de la Palestine qui se trouve de ce fait dans l'impossibilité de prendre des décisions avec une autonomie réelle.

70% des importations proviennent d'Israël

La Palestine importe principalement du pétrole, des denrées alimentaires, des légumes, des machines, des métaux, des véhicules, des produits chimiques, du bétail, des boissons et du sel. Le principal partenaire d'importation de la Palestine est Israël avec plus de 70% des importations totales.

La Palestine exporte principalement du ciment, des métaux de base, du fer et de l'acier, des produits alimentaires et des boissons, des meubles, des plastiques et des produits laitiers. Le principal partenaire d'exportation de la Palestine est Israël avec plus de 80% des exportations totales.

80 % des échanges extérieurs et du déficit sont réalisés avec Israël. Le déficit structurel de la balance commerciale est gigantesque. [24]

Un État palestinien autonome plongerait la population dans une pauvreté encore plus importante que celle déjà catastrophique qu'elle subit.

Mainmise totale d'Israël sur les réseaux de distribution de l'énergie.

L'imbrication économique, financière, des réseaux de communication, de distribution de l'énergie est totale. Les mouvements de marchandises comme de population, entrées et sorties, dépendent exclusivement du bon vouloir des Israéliens.

Aucune construction de centres de production n'est réalisée en Palestine. Toutes les importations palestiniennes passent obligatoirement par Israël. Les taxes douanières sont perçues par les israéliens et reversées selon son bon vouloir. Elles représentent 25% des recettes palestiniennes.

Le contrôle des frontières, de l'espace aérien et maritime est assuré exclusivement par les Israéliens.

Le seul effet collatéral de cette tutelle totale de l'État d'Israël sur l'économie et les finances de la Palestine, est d'enrichir une bourgeoisie palestinienne corrompue d'autant plus soumise à son suzerain.

Un État « bantoustan

Le pouvoir sioniste organise depuis des décennies le morcellement du territoire palestinien en petites enclaves isolées les unes des autres pour empêcher toute formation d'un État palestinien homogène. Ces " bantoustans palestiniens " [25] empêchent tout développement d'une économie prospère. Ils étranglent la société palestinienne.

²⁴ Source, <https://fr.tradingeconomics.com/palestine/exports>

²⁵ Les **bantoustans** étaient les régions créées en Afrique du sud durant la période d'apartheid où étaient parqués les sud-africains noirs. Aujourd'hui, le terme *bantoustan* désigne, par extension, à travers le monde, toute enclave ethnique où des minorités autochtones discriminées dénoncent avoir été parquées après l'accaparement de leurs terres originelles.

Les terres limitrophes des principales colonies juives de Cisjordanie ont été accaparées par les colons avec la bienveillance voire la complicité active de l'armée israélienne.

Ainsi des Palestiniens vivent en communautés fragmentées, dans des lieux divers sans réelles possibilités de se rencontrer. Une véritable ghettoïsation de la société palestinienne est construite par l'État sioniste depuis des décennies avec une forte accélération ces dernières années.

Le découpage du territoire palestinien par les colonies juives, les routes de contournement rendent impossible la constitution d'un futur État palestinien autonome, à moins d'expulser tous les Juifs israéliens de Cisjordanie et de reconfigurer tout le territoire.

Le cas de Jérusalem est plus complexe car l'État sioniste a illégalement expulsé les Palestiniens souvent manu militari de leur maison pour y installer des familles juives. Les familles palestiniennes expulsées doivent retrouver leurs maisons.

En Cisjordanie, les villes-colonies ont été construites sur des terres palestiniennes, le plus souvent sur les ruines de villes palestiniennes rasées lors de la période du nettoyage ethnique (1947-48) et les années suivantes.

La monnaie du colonisateur ?

La Palestine possède la monnaie d'Israël, le shekel, même si des dinars jordaniens et dollars américains circulent. On sait que la monnaie est l'outil de toute souveraineté nationale. Un État palestinien, pour être indépendant, devrait impérativement créer sa propre monnaie. Son économie sous perfusion à l'agonie interdit toute création de monnaie nationale qui entraînerait une dévaluation non supportable pour l'économie. Cet État palestinien indépendant serait encore plus plongé dans la misère. La Palestine ne pourrait donc que conserver le shekel israélien, ce qui ne peut se faire que dans un État commun.

Un État démilitarisé ?!

L'État d'Israël et les puissances de l'Occident global * affirment que tout État palestinien devrait être « démilitarisé ». Ils retirent ainsi tout droit aux Palestiniens de se défendre. La même exigence n'existe évidemment pas en ce qui concerne l'État d'Israël, État surarmé et seule puissance nucléaire du Moyen-Orient [26].

Un État sans possibilité de se défendre, ne possède pas les moyens de s'affirmer comme État, sauf à être intégré dans une vaste alliance. Là encore la solution à deux États est une supercherie.

Un État juif non viable

Quel Statut pour les non-juifs ?

Si la masse des non juifs est constituée par les Palestiniens d'Israël soit environ 20%, parmi eux existent des statuts différents. Un État juif exclusif, « État-nation du peuple juif », n'est pas viable à long terme du simple fait de la diversité extrême des statuts de citoyenneté, de

²⁶ **Avner Cohen**, « *Israël et la Bombe* », Éditions Demi-lune, 2020. **Mohammed Abdel Azim**, « *Israël et la bombe atomique* », L'Harmattan, 2006.

nationalité, la diversité des ethnies, des non juifs thaïlandais, Philippins, Roumains, Erythréens, soudanais, Ghanéens etc ...

Les Palestiniens citoyens d'Israël, détiennent eux-mêmes des statuts différents au sein de leur propre groupe ethnique. On peut définir 4 statuts :

1. Les Palestiniens qui n'ont pas pu être expulsés lors du nettoyage ethnique de 1947-48 [27].
2. Les " déplacés " de l'intérieur, (réfugiés de 1948 se sont réinstallés à l'intérieur d'Israël),
3. Les « absents-présents », ce sont les Palestiniens qui n'étaient pas sur place lors du nettoyage ethnique de 1948 et qui sont arrivés par la suite.
4. Les Bédouins, les Tcherkesses (Circassiens) les Druzes.

Quel statut serait donné à tous ces groupes ethniques ? Il n'est pas dans l'intention du gouvernement israélien actuel et sans aucun doute futur, de leur accorder les mêmes droits qu'aux Juifs.

En cas de reconnaissance par l'ONU des deux États, l'instance internationale qui dit le droit international, pourrait-elle accepter donner son aval à la création d'un État d'apartheid institutionnel ? Ce serait renier les valeurs cardinales sur lesquelles l'ONU a été créée en 1945, au sortir de la seconde guerre mondiale.

Une cohésion nationale maintenue par la guerre

Plus fondamental, la cohésion de tous ces groupes y compris au sein de la communauté juive israélienne elle-même, n'existe que par l'existence d'un ennemi commun. L'État de guerre permanent apparaît le seul garant d'une cohésion nationale en Israël. Les tensions entre les israéliens sionistes de gauche et de droite sont poussées à l'incandescence avec la guerre génocidaire Gaza, et la question des otages. Les tensions entre les religieux et les laïques sont également exacerbées, sans parler des tensions particulièrement désolantes entre les immigrés non juifs d'ethnies différentes, et même les immigrés juifs récents et anciens, jusqu'à celles entre les Juifs ashkénazes, les juifs séfarades et Mizrahim **.

Bref ces tensions n'exploseront pas du fait de la cohésion nationale artificielle créée par l'État de guerre permanent. Mais celui-ci ne durera pas infiniment, et les oppositions entre tous ces groupes ethno-religieux surgiront amplifiés, jusqu'à ce que les contradictions éclatent.

Une vraie et authentique cohésion nationale ne peut se trouver que dans un État commun laïque, démocratique dans lequel l'égalité de tous les groupes ethniques sera constitutionnellement et scrupuleusement respectée.

Deux États, quelles frontières ? [28]

« Il n'existe aucune limite territoriale au futur État juif »

²⁷ Alain Dubourg, « L'intention génocidaire, matrice du sionisme. 1947-1948, nettoyage ethnique de la Palestine, 2023-2024, génocide à Gaza », 31 août 2024, www.anarchoecolococo.com

²⁸ Carte d'Israël-Palestine en annexe.

David Ben Gourion, 7 octobre 1947 [29]

Israël et ses frontières, « Eretz-Israël » [30]

Un État juif dans des frontières définies est rejeté par les sionistes depuis le premier jour de la « *proclamation de la fondation de l'État juif dans le pays d'Israël qui portera le nom d'État d'Israël* » [31].

Israël rappelle, trois semaines avant le vote de la résolution 181 de partition de la Palestine à l'ONU [32], par la voix de David Ben Gourion, son refus de tracer son territoire.

Les frontières du territoire de « l'État-nation du peuple juif » n'existent pas par la volonté même des sionistes israéliens. Pour les sionistes le territoire d'Israël est celui d'Eretz-Israël, le territoire biblique [33].

La résolution 242 du 22 novembre 1967 (Conseil de sécurité de l'ONU)

La résolution 242 est adoptée à la majorité absolue des 15 membres du conseil de sécurité. Suite à la victoire d'Israël à l'issue de la guerre des six jours (5-10 juin 1967) qui entraîna l'occupation des territoires de la Palestine, la résolution souligne « *l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre* ».

Mais une controverse sur le périmètre du retrait des forces armées israéliennes est non résolue à ce jour. Il s'agit de la traduction de l'anglais en français de la résolution 242.:

- en anglais : retrait des forces armées israéliennes « "de" territoires occupés au cours du récent conflit »
- en français : retrait des forces armées israéliennes « "des" territoires occupés au cours du récent conflit »

La traduction en français a été adoptée par la plupart des pays (versions des autres langues officielles à l'ONU, espagnol, arabe, russe et chinois), excepté notamment par les États-Unis.

La différence est essentielle. Le texte en anglais suggère que l'armée israélienne n'est pas contrainte de se retirer de « tous » les territoires occupés, contrairement au texte en français qui affirme qu'elle doit se retirer sur la ligne de démarcation d'avant 1967. Cette controverse est du pain bénî pour les sionistes.

Des frontières mouvantes au gré des guerres

²⁹ Journal de David Ben Gourion, 7 octobre 1947.

³⁰ Cf. en annexe carte d'Israël -Palestine

³¹ **Proclamation de la fondation de l'État juif**, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/1948.htm>

³² Vote à l'ONU le 29 novembre 1947 de la **Résolution 181** de partition de la Palestine.

³³ **Eretz Israël**, c'est le « Grand Israël » de la Bible, celui de la « Terre promise », de la terre donnée par Dieu aux Juifs. Un très vaste territoire, de taille plus ou moins grande selon les sensibilités sionistes messianiques qui considèrent Eretz Israël comme leur propriété exclusive donc à reconquérir. Pour la majorité des sionistes messianiques, Eretz Israël comprend la partie sud du Liban, le nord est de la Syrie, toute la Transjordanie (aujourd'hui Jordanie), une partie de l'Irak, le Sinaï égyptien, et même une partie de l'Arabie saoudite ! C'est la raison pour laquelle Israël depuis sa création n'a jamais défini de frontières, puisqu'elles sont extensibles.

La frontière syrienne, le plateau du Golan, la « *Ligne violette* »

« *La partie du plateau du Golan syrien annexée appartient à Israël pour l'éternité* »
Benyamin Nétanyahou, 9 décembre 2024 [34].

À l'issue de la Guerre des six jours (juin 1967) Israël occupe le plateau du Golan syrien. La « *Ligne violette* » marque alors la frontière entre Israël et la Syrie. L'État d'Israël offre la citoyenneté [35] israélienne aux résidents druzes et circassiens du plateau du Golan. La plupart la refuse.

De l'occupation à l'annexion du plateau du Golan, la « *Loi du plateau du Golan* »

Depuis 1967, les Nations Unies reconnaissent le plateau du Golan comme territoire syrien sous occupation militaire israélienne

De son côté Israël considère le plateau du Golan comme faisant partie d'Eretz-Israël, son territoire biblique et souverain.

Le 14 décembre 1981, la Knesset vote l'annexion du plateau du Golan syrien. La « *Loi du plateau du Golan* » le place sous les lois, la juridiction et l'administration israéliennes. Le texte a été voté par 63 des députés israéliens sur 120.

La résolution 497 déclare l'annexion du plateau du Golan, « *nulle et non avenue* »

Le Conseil de sécurité des Nations unies adopte, à l'unanimité, le 17 décembre 1981, la résolution 497 et déclare que la « *loi israélienne sur les hauteurs du Golan* » qui annexe le Golan syrien est « *nulle et non avenue et sans effet juridique international* ». Elle demande à Israël d'annuler l'annexion du Golan.

En outre Le conseil de sécurité demande au Secrétaire général des Nations-Unies d'établir un rapport dans les deux semaines sur la mise en œuvre de la résolution. En cas de non-respect par Israël, le conseil devra se réunir à nouveau, au plus tard le 5 janvier 1982, pour discuter d'autres mesures en vertu de la Charte des Nations-Unies.

Israël ne respectera jamais la résolution 497.

Reconnaissance de l'annexion du plateau du Golan par les États-Unis

Le 25 mars 2019, Le président des États-Unis, Donald Trump signe, le décret reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le plateau syrien du Golan, en présence du premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, en visite aux États-Unis [36].

³⁴ **Benjamin Netanyahou**, conférence de presse de, https://www.lemonde.fr/international/live/2024/12/09/en-direct-guerre-au-proche-orient-pour-benyamin-netanyahou-la-partie-du-plateau-du-golan-syrien-annexee-appartient-a-israel-pour-l-eternite_6434801_Benjamin_Netanyahou_3210.html

³⁵ NB : Les citoyens non juifs ne possèdent pas la « **nationalité israélienne** » de « l'État-Nation du peuple juif ». Elle est exclusivement réservée à tous les Juifs (y compris hors d'Israël), mais exclusivement aux Juifs. Il en est de même pour les Palestiniens israéliens, « citoyens d'Israël ».

³⁶ **Donald Trump** reconnaît l'annexion du Golan syrien par Israël, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/03/25/donald-trump-a-signé-le-décret-reconnaissant-la-souveraineté-d-israel-sur-le-golan_5441062_3210.html

Israël élargit l'annexion du plateau du Golan. Nétanyahou veut doubler la population du Golan

« *Au vu de la guerre et du nouveau front en Syrie et de la volonté de doubler la population du Golan (...), il s'agit d'une décision qui renforce les localités du Golan et l'État d'Israël* », Communiqué du gouvernement israélien [37]

Benjamin Netanyahou saisira immédiatement l'occasion que lui offre la chute du dictateur Bachar el-Assad intervenue le 8 décembre 2024, pour élargir encore l'occupation-annexion du Golan syrien pour établir, dit-il, une « zone tampon ».

Le 15 décembre 2024, le premier ministre israélien, réaffirme que le plateau du Golan fait partie d'Eretz Israël *. Le gouvernement israélien approuve dans la foulée, et à l'unanimité, son projet visant à doubler la population juive dans la partie du Golan syrien occupée et annexée par Israël.

Environ 30.000 citoyens israéliens vivaient en 2024 dans les 34 localités du Golan annexé par Israël, auxquels s'ajoutent 23.000 Druzes, une communauté dont la religion est issue de l'islam*, qui se revendiquent pour la plupart syriens, tout en ayant le statut de résidents en Israël.

La frontière avec le Liban, « La ligne bleue »

Le 14 mars 1978, Israël lance « l'opération Litani » du nom du fleuve libanais qui coule au sud du pays, et occupe la zone (à l'exception de la ville de Tyr).

Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte les résolutions 425 et 426. Il appelle au retrait des forces israéliennes du Liban. Elles se retirent mais cèdent leurs positions à l'intérieur du Liban à leur allié, l'Armée du Sud-Liban (ALS), une occupation par procuration.

La « Ligne bleue » est définie par les Nations Unies en 2000 comme la frontière du Liban. Elle correspond plus ou moins à la « Ligne verte » [38] définie par l'accord d'armistice de 1949 entre le Liban et Israël.

2024, Israël crée un « Zone tampon » au Sud Liban

Avec la destruction systématique de villages dans le sud du Liban au cours de la guerre avec le Hezbollah [39], Israël tente de créer une zone tampon dans le but, dit-il, d'empêcher un retour du Hezbollah dans les zones frontalières après l'arrêt des combats.

³⁷ « **Doubler la population du Golan** », communiqué du gouvernement israélien, https://www.lemonde.fr/international/article/2024/12/24/israel-veut-doubler-la-population-sur-le-plateau-du-golan-occupé-depuis-1967_6465584_3210.html

³⁸ La « **Ligne Verte** », après la guerre de 1948, Israël dispose d'un territoire plus étendu que celui prévu par la résolution 181 de partition de la Palestine votée en novembre 1947, et délimité par la « **ligne verte** », la **ligne de cessez-le-feu**. La Palestine n'existe plus : Gaza est sous administration militaire égyptienne ; la Cisjordanie est annexée par la Jordanie en 1950.

³⁹ La **guerre** entre **Israël** et le **Hezbollah** commence le 8 octobre 2023 et se conclut par un cessez-le-feu le 27 novembre 2024

Une vingtaine de villages proches de la frontière entre le Liban et Israël ont été détruits à 70% au cours de l'intense campagne de bombardements [40].

L'État colonisateur a bénéficié de son expérience à Gaza pour réitérer ses crimes de guerre et crimes contre l'humanité au Liban Sud.

Le cessez-le-feu conclu le 26 novembre 2024 n'est toujours pas totalement entré en vigueur. Outre des bombardements sporadiques, des dizaines de villages sont encore occupés par l'armée israélienne. Plus de 60 autres ont été placés en « zone rouge ».

La frontière avec la Jordanie, « *La ligne verte* »

Un accord de paix israélo-jordanien est discuté en 1988 par lequel Israël aurait cédé la plus grande partie de la Cisjordanie à la Jordanie. Cet accord n'a jamais été concrétisé.

Le traité de paix israélo-jordanien de 1994 [41], normalise les relations entre les deux pays. Les contestations de territoires sont - théoriquement - résolues par ce traité.

La Ligne verte est la frontière contestée entre Israël et les territoires palestiniens. Israël ne reconnaissant pas l'État de Palestine les frontières de la Jordanie avec Israël restent floues en Cisjordanie.

La frontière avec l'Egypte, « *Le couloir de Philadelphie* »

Israël occupe le Sinaï égyptien à la suite de la guerre des six jours en 1967. Le traité de paix israélo-égyptien signé le 26 mars 1979, entraîne le retrait israélien de la péninsule et l'évacuation des colonies de peuplement israélien comme Yamit [42].

L'armée israélienne occupe le corridor séparant l'Egypte et le sud de la bande de Gaza, appelé « couloir de Philadelphie », zone tampon de 14 kilomètres de long.

Les Palestiniens et leurs frontières

Proclamation de l'État de Palestine

Le 15 novembre 1988, le congrès national palestinien (CNP) proclame l'État de la Palestine. Le CNP ne précise pas les frontières de l'État de Palestine, mais l'OLP abandonne provisoirement son exigence de retrait à terme de l'armée israélienne de l'intégralité des territoires palestiniens occupés en 1967, ainsi que le démantèlement à terme des colonies. En revanche l'OLP exige l'arrêt de leur expansion.

La Jordanie reconnaît l'État de Palestine et renonce à ses revendications sur la Cisjordanie au profit de l'Organisation de libération de la Palestine qui avait été précédemment désignée par la Ligue arabe comme le « *seul représentant légitime du peuple palestinien* ».

⁴⁰ **Zone tampon au Sud-Liban**, <https://www.lorientlejour.com/article/1436625/dans-le-sud-du-liban-israel-tente-de-creer-un-no-mans-land-selon-des-experts-papier-dangle.html>

⁴¹ Le **traité de paix israélo-jordanien** est le second traité de paix entre Israël et un pays arabe après le traité de paix israélo-égyptien (26 mars 1979).

⁴² **Yamit**, colonie israélienne de peuplement dans la péninsule du Sinaï en Egypte. Elle fut établie après la guerre des six jours en 1967, et existera jusqu'en 1982, à l'application du traité de paix israélo-égyptien.

Un État de Palestine indépendant d'Israël, implique des négociations sur le tracé des frontières

Les Palestiniens ne peuvent accepter que le tracé des frontières entre les deux États corresponde à la réalité des occupations territoriales de ce début du XXIème siècle, qui acterait une Cisjordanie réduite à des enclaves, et qui enfermerait légalement la population palestinienne cisjordanienne à de multiples petites prisons à ciel ouvert, des centaines de « petits Gaza ». Les Nations-unies ne pourraient, je l'espère, avaliser cet État de Palestine, réduit à la portion congrue, qui se résumerait à des « bantoustans palestiniens », une « collection d'enclaves ».

La ligne verte base d'une négociation pour les frontières des deux États ?

La « ligne verte » c'est-à-dire la ligne de démarcation établie après la guerre israélo-arabe de 1948-1949 entre les forces armées israéliennes et les forces armées arabes par les quatre accords d'armistice conclus en 1949 entre Israël d'une part et la Syrie, le Liban, la Transjordanie et l'Égypte d'autre part, serait la base de négociation sur laquelle se positionneraient les Palestiniens. Elle devrait recueillir le consensus de l'assemblée générale des Nations Unies. Mis ce scénario prend l'hypothèse de la levée du véto étatsunien, loin d'être acquis.

En 2011, la Palestine présente une demande d'adhésion à l'ONU, en utilisant les frontières de l'administration militaire qui existaient avant 1967, en fait la ligne d'armistice de 1949 ou « Ligne verte ».

II)

L'intérêt d'Israël, de l'Autorité palestinienne, des pays arabes, de l'Occident global *, à perpétuer indéfiniment le mythe de « deux États »

Un discours rabâché pour ne pas faire un seul pas vers la réalisation de deux États.

Les États-Unis battent la mesure depuis 77 ans, de cette vaste hypocrisie de la « solution à deux États ». Joe Biden, président des États-Unis, l'a réitérée à plusieurs reprises et acté dans un memorandum [43] qui appelle à « *la création de deux États avec comme frontières la ligne de démarcation de 1967* » [44] ».

Israël, l'Autorité palestinienne, les pays arabes, les pays occidentaux, ont toujours eu un intérêt commun à la poursuite indéfinie du « processus de paix ». Aussi sont-ils parfaitement en phase pour empêcher toute expression démocratique du peuple palestinien qui n'est pas dans leur intérêt. Leur seul intérêt est la poursuite « sans fin du processus de paix » afin de maintenir son « poste avancé » au Moyen-Orient.

intérêt du mythe des « deux États » pour Israël

77 ans de déclarations fallacieuses, mensongères, manipulatrices

Les qualificatifs pour décrire le comportement de l'État d'Israël depuis l'annonce de la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948, ne manquent pas :

⁴³ Joe Biden, « *International Biden memo said to back the two-state solution along 1967 lines* », Times of Israël, 17 mars 2021.

⁴⁴ Ligne d'armistice de 1949 ou frontière de 1967 (**Ligne verte**) est la ligne de démarcation entre les forces israéliennes et les forces arabes résultant des quatre accords d'armistice conclus en 1949 entre Israël et les États voisins Syrie, Liban, Transjordanie et Égypte à la fin de la guerre israélo-arabe.

dissimulation, fausseté, fourberie, cynisme, hypocrisie, mauvaise foi, mensonge, déloyauté, trahison, insincérité, tartufferie, immoralité, impudence, insolence, arrogance, et ce n'est pas exhaustif !

Chacun de ces termes qualifie à un moment donné un comportement de l'État d'Israël, que ce soit du fait d'un gouvernement travailliste ou d'un gouvernement de droite, et aujourd'hui d'extrême droite.

Se gratifier d'une image de paix et de démocratie

Israël soutient la résolution 181 de partition de la Palestine mandataire britannique, votée le 29 novembre 1947. Israël respecterait donc le droit international. Elle se gratifie ainsi d'une image formelle de recherche de paix. [45]

Il est bien entendu clair que l'État sioniste d'Israël n'a jamais eu, et n'aura jamais l'intention d'accepter la création d'un État palestinien. Les déclarations, et il faut le souligner, sur le bout des lèvres, favorables à un État palestinien, ne relèvent que de la posture [46]. Et elles ne sont plus d'actualité depuis le 7 octobre. Le terme que l'on entend et lit le plus désormais est celui d'annexion. L'arrivée de Trump renforce encore cette volonté, actée dans le « Plan de paix de 2020 », appelé "Plan Trump" qui prévoit l'annexion des colonies israéliennes en Cisjordanie dans l"État d'Israël [47].

Stratégie de l'État d'Israël : « Perpétuer le provisoire »

« Enfermer le processus de paix dans le formol »

« *La feuille de route [de paix] c'est comme du formol où on peut conserver indéfiniment tout processus de paix, toute perspective d'État palestinien* ».

Dov Weisglass

Négociateur israélien, chef de cabinet d'Ariel Sharon [48]

Dans un entretien publié le 07 octobre 2004 dans le quotidien Haaretz, Dov Weisglass ancien chef de cabinet d'Ariel Sharon, conseiller spécial d'Ariel Sharon, omniprésent dans les négociations israélo-palestiniennes, affirme que « *le plan de désengagement unilatéral du premier ministre israélien vise à empêcher la création d'un État palestinien ... Le projet*

⁴⁵ Les sionistes violeront la résolution181 dès le lendemain de son vote à l'ONU, cf. **Alain Dubourg**, « *Partition de la Palestine. Le 29 novembre 1947 l'ONU vote la colonisation de la Palestine. 77 ans après, quelle voie pour la paix ? L'État commun* ». 15 octobre 2024.

⁴⁶ **Alain Dubourg**, « *Partition de la Palestine. Le 29 novembre 1947 l'ONU vote la colonisation de la Palestine. 77 ans après, quelle voie pour la paix ? L'État commun* » 15 octobre 2024,

⁴⁷ Le « Plan de paix de 2020, https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_de_paix_am%C3%A9ricain_de_janvier_2020_pour_le_conflit_isra%C3%A9lo-palestinien

⁴⁸ **Dov Weisglass**, déclaration à l'issue du sommet de Charm-el- Cheikh en Egypte entre le président palestinien Mahmoud Abbas le premier ministre israélien Ariel Sharon.

baptisé État palestinien, avec tout ce que cela implique, a été retiré sine die de notre ordre du jour ... cela avec la bénédiction des États-Unis » [49].

Dov Weisglass souligne dans l'interview que *l'administration Bush a soutenu le plan Sharon pour geler le processus de paix avec les Palestiniens et conserver de vastes implantations juives en Cisjordanie. En vertu du plan Sharon, la grande majorité des colons juifs de Cisjordanie seront autorisés à rester sur place. Sur 240 000 colons, 190 000 ne seront pas déplacés.*» Weisglass affirme : « *les Américains me soutiennent* »

Lors d'un débat à l'ONU sur la Palestine le représentant de la Namibie illustre le propos du conseiller spécial d'Ariel Sharon, et résume parfaitement la stratégie d'Israël depuis 77 ans : mettre « *le processus de paix en orbite perpétuel, sans destination aucune* ».

En septembre 2004, Ariel Sharon avait reconnu qu'Israël n'adhérait plus au plan parrainé par les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et les Nations unies du 30 avril 2003 dite « feuille de route » adoptée par le quartet prévoyant la création d'un État palestinien en 2005 [50].

Il y a 20 ans !

La conférence d'Annapolis

Les 26-28 novembre 2007 se tient la Conférence d'Annapolis (dans le Maryland, États-Unis). Sont présents Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne et Ehoud Olmert Premier ministre israélien. Elle se tient avec la participation de la quasi-totalité des pays arabes. A l'ordre du jour, une nouvelle fois, la création d'un État palestinien. La Conférence d'Annapolis s'achève par une déclaration commune qui annonce la création d'un État palestinien d'ici 2008. Les États-Unis le promettent avant fin 2008 !

Il y a 17 ans !

D'autres exemples de la tartufferie de « l'État palestinien » ne manquent pas !

L'intérêt du mythe des « deux États » pour l'Autorité palestinienne

L'Union européenne finance la colonisation de la Palestine

L'Union européenne est, de loin, le premier pourvoyeur de fonds aux Palestiniens. [51]

⁴⁹ **Le Temps**, le 07 octobre 2004, <https://www.letemps.ch/monde/letonnante-confession-dun-conseiller-dariel-sharon-plan-retrait-gaza?srsltid=AfmBOoof19RSbN6bKm1u6AO2P3psW5F8kG6W9H9vcZD--9G2uBr0Dx2r>

⁵⁰ Le Quartet est composé des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations unies.

⁵¹ Cf. **Public Sénat**, <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/a-combien-seleve-laide-de-lunion-europeenne-a-la-population-palestinienne>

Un pipe-line financier, le fonctionnement de l'Autorité palestinienne assuré

Le mythe des deux États représente une manne financière pour l'Autorité palestinienne, un « pipe line financier » [52]. Il permet de justifier les demandes de subventions, notamment à l'Union européenne premier pourvoyeur de fonds.

Pour la période 2021-2024, une enveloppe financière pluriannuelle de 1,117 milliard d'euros étant prévue pour l'aide au développement palestinien. S'y ajouteront encore d'autres aides financières diverses.

La banque mondiale justifiait, en 2011, l'octroi des milliards de dollars à l'Autorité palestinienne par cet argument de création d'un État palestinien :

« si l'Autorité palestinienne maintient ses résultats actuels en matière de construction des institutions et des prestations de services publics, elle est bien placée pour l'établissement d'un État dans un proche avenir » sic !

Il y a 14 ans !

Le sens des mots a peu d'intérêt pour cette armée de Pharisiens de l'Occident global * .

une aide financière directe.

Premier type d'aide, elle passe par l'instrument PEGASE (Mécanisme palestino-européen de gestion de l'aide socio-économique). Ces fonds contribuent à payer les salaires (150.000 salaires), et pensions des fonctionnaires en Cisjordanie au soutien des familles palestiniennes et à l'aide des hôpitaux de Jérusalem-Est.

Mais l'État d'Israël est au bout du compte le réel bénéficiaire de cette aide européenne : En tant que colonisateur de la Palestine, en droit international, Israël est tenu d'assurer un minimum de sécurité dans les domaines vitaux, sanitaire, alimentaire, habitat. L'État d'Israël non seulement n'assume pas cette responsabilité, mais il porte atteinte, et en toute impunité, à ces obligations légales en droit international, et le comble en reporte l'action sur l'Union européenne qui, sans broncher, finance les réparations des dégâts, au nom d'un « soutien inconditionnel » à Israël !

Le génocide en cours à Gaza, la destruction des infrastructures en grande partie financées par l'Union européenne, la ville de Gaza aujourd'hui rasée, porte ce sandale absolu à son acmé !

La bande de Gaza est à feu et à sang et pourtant, depuis des mois, des responsables d'agences de développement occidentales, d'entreprises du Moyen-Orient et de cabinets de conseil se rencontrent à Londres pour préparer l'après ! Lors de ces réunions des représentants de grandes entreprises et d'instances internationales ont discuté des moyens de faire de Gaza un « *pôle commercial de la Méditerranée, centré sur le commerce, le tourisme et l'innovation, capable de faire émerger une classe moyenne* » [53].

L'Union européenne, non seulement ne proteste pas, mais organise déjà des réunions d'investisseurs pour le financement de leur reconstruction avec un financement communautaire !

Les grands groupes capitalistes de l'Occident global * se précipitent dans ces réunions appâtés par les milliards de dollars en perspective !

Le monde capitaliste montre ici et une fois de plus son monstrueux cynisme.

⁵² Éric Hazan, Eyal Sivan, « *Un état commun entre le Jourdain et la mer* », page 17, ed. La Fabrique.

⁵³ The New York Times, cité dans Le Courrier International, 4 mai 2024, <https://www.courrierinternational.com/article/economie-avec-ceux-qui-preparent-la-reconstruction-de-gaza>

Soutien aux réfugiés palestiniens

Deuxième type d'aide : le soutien aux réfugiés palestiniens. Cela passe par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA *). En 2022, la contribution de l'Union européenne à l'UNRWA * s'est élevée à 97 millions d'euros. [54]

De nombreuses ONG, liées à la perspective de création d'un État palestinien à venir, ont poussé comme des champignons depuis les accords d'Oslo.

Aides au développement

Troisième type d'aide : les programmes de développement, en faveur de l'emploi et pour garantir l'accès à l'eau et à l'énergie.

Une assistance technique est apportée dans ces secteurs. En outre, 12 millions d'euros sont versés chaque année à des projets à Jérusalem-Est.

Aide humanitaire et en faveur de la paix

En parallèle, la Palestine bénéficie de « L'initiative européenne de consolidation de la paix » [55], au même titre qu'Israël et la Jordanie. « *Le programme distribue 5 millions d'euros par an à des organisations de la société civile qui encouragent les liens au-delà des clivages politiques* ».

D'un coté, des pays de l'Union européenne (UE) financent l'armement d'Israël et de l'autre l'Union européenne finance les " programmes pour la paix " ! Cynisme accompli !

L'UE aide aussi les Palestiniens via des programmes sur les droits de l'homme et la démocratie. Dans le cadre du programme Erasmus +, 307 bourses ont également été attribuées à des étudiants et à des membres du personnel de l'enseignement supérieur palestiniens pour qu'ils se rendent dans l'UE en 2022.

Au total, selon le président de la commission des affaires européennes du Sénat, « *l'Union européenne a versé environ 300 millions d'euros aux entités palestiniennes au cours de l'année 2022* »

Cela fait beaucoup de monde à avoir intérêt à une poursuite « sans fin » du processus de paix afin de maintenir « indéfiniment » ces flux financiers, et en premier lieu Israël.

⁵⁴ L'État sioniste suprémaciste d'Israël a l'objectif démentiel d'éradiquer physiquement la population gazaoui. Pour cela il a fait voter, le 28 octobre 2024 par le Parlement israélien, une loi qui interdit toutes les activités de l'UNRWA en Israël. L'Etat sioniste ne réussissant pas à tuer suffisamment de gazaouis par les bombardements, il cherche à décimer la population par la famine, les maladies, les épidémies et par le froid intense de cet hiver dans la bande de Gaza, agissements indignes de l'humanité qui caractérisent et sans appel, une volonté génocidaire.

⁵⁵ L'Union européenne a lancé un appel à propositions dans le cadre de **son initiative 2020 pour la consolidation de la paix**. Celle-ci a pour objectif de soutenir et de promouvoir les actions favorables à une résolution durable du conflit israélo-palestinien par l'engagement positif de la société civile et des citoyens, en contribuant à maintenir et à consolider les conditions nécessaires à la viabilité d'une solution négociée **fondée sur la coexistence de deux États**. <https://south.euneighbours.eu/fr/news/appel-propositions-de-linitiative-de-lue-pour-la-consolidation-de-la-paix/>

Il n'est pas, bien entendu, dans mon intention de contester les aides financières apportées au peuple palestinien. Sans elles les Palestiniens ne survivraient pas étant donné le sort ignoble que leur réserve le colonisateur israélien.

Ce que je conteste ce sont les conditions de cette aide qui finance les dégâts de la colonisation israélienne de la Palestine et participe activement à la corruption des notables et élites palestiniennes, de l'Autorité palestinienne elle-même, et qui participent à la fossilisation d'un processus de paix mis « *en orbite perpétuel, sans destination aucune* » [56]

L'intérêt du mythe des « deux États » pour les pays arabes

Les populations des pays arabes sont dans leur très grande majorité très attachées au sort des Palestiniens et fermement hostiles au sionisme israélien colonisateur.

Les dirigeants de ces pays, les monarchies comme les dictatures - on ne parler de démocratie pour ces pays uniquement intéressés par le pouvoir et/ou leur prospérité financière, sont obligés de donner quelques gages à leurs populations. Dans les monarchies du Golfe l'objectif relève de la recherche d'une tranquillité politico-religieuse. L'arrêt du processus des « Accords d'Abraham * », du fait de la guerre génocidaire à Gaza en est un [57].

Quant aux pays d'accueil des réfugiés palestiniens, Liban, Syrie, Jordanie, ceux-ci sont souvent utilisés comme justification des problèmes internes. Les discriminations dont les réfugiés palestiniens sont victimes dans ces pays sont présentées comme « provisoires » en attendant la création de l'État Palestine.

Le statu quo en Israël/Palestine est politiquement très pratique sinon idéal pour les pays arabes. La guerre génocidaire à Gaza, est venue le bousculer. Les pays arabes se sont trouvés contraints, par leurs populations, à soutenir, au moins en paroles, le peuple palestinien martyrisé.

La reconnaissance d'un État palestinien affichée par les pays arabes, qui fait œuvre de consensus général, cherche à abuser les populations engagées dans les « printemps arabes » qui ont clairement manifesté leur totale solidarité avec le peuple palestinien [58].

⁵⁶ Cf. supra

Accords d'Abraham. 15 septembre 2020. Les Émirats arabes unis [57] et le Bahreïn signent les accords de normalisation avec Israël à Washington. En échange de la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental par les États-Unis, le Maroc signe l'accord le 22 décembre et le Soudan le même jour. L'objectif était d'obtenir la signature de l'Arabie saoudite. L'attaque du 7 octobre du Hamas et la réplique génocidaire d'Israël sur Gaza l'a empêchée.

⁵⁸ Le premier « **Printemps arabe** » voit le jour en décembre 2010 en **Tunisie**. La révolte se propage ensuite aux pays voisins, en **Algérie** où la révolte populaire est massive, au **Yémen** où certains généraux se joignent à la contestation. Des manifestations éclatent en **Jordanie, Oman, Arabie saoudite, Maroc, Bahreïn, Libye, Koweït, Egypte** où la révolte est massive. En **Syrie** les révoltes en avril 2011 débouchent sur une guerre civile sanglante (500.000 morts).

En dehors du monde arabe, l'**Iran** est également affecté. Des manifestations éclatent dans d'autres États comme le **Liban, la Palestine, le Soudan, Djibouti, l'Irak et la Somalie**. L'objectif premier de Donald Trump est d'obtenir en 2025 la signature de l'Arabie Saoudite. Il sous-tend l'essentiel de sa stratégie actuelle au Moyen-Orient, d'où son rôle, il faut le reconnaître efficace, pour l'obtention d'un cessez-le-feu à Gaza.

L'intérêt du mythe des « deux États » pour les pays occidentaux

Fournir une image de neutralité pour les pays arabes

En répétant, depuis 77 ans, l'incantation (simulée) de « création d'un État palestinien », les pays occidentaux présentent une image de bienveillance à l'égard des palestiniens. Elle permet de maintenir à peu de frais, de bonnes relations diplomatiques avec les pays arabes et de continuer « à faire des affaires ».

Amadouer leurs populations arabo-musulmanes

Dans les pays, comme la France où existe une minorité arabo musulmane importante, afficher cette demande formelle d'État Palestinien permet d'amadouer ces populations et maintenir une certaine tranquillité intérieure.

Le « processus de paix en orbite perpétuel et sans destination » permet de mystifier les populations en se donnant une image de recherche de la paix en Palestine.

Israël, terrain d'expérimentation de la surveillance de masse

« *Les exercices communs nous permettent de nous instruire, grâce à l'expérimentation d'Israël en matière de guerre urbaine et d'antiterrorisme* » [59].

Andrew Shapiro,
Secrétaire d'État adjoint aux affaires politico-financières des États-Unis

Israël est un terrain très efficace d'expérimentation pour le matériel et les techniques de contrôle des populations. Les pays de l'Occident global * font la queue pour bénéficier de ces méthodes ultra-répressives et les appliquer à leurs populations.

L'innommable hypocrisie de l'Occident global *

L'État d'Israël est intouchable parce « l'Occident global * » veut, quoiqu'il puisse lui en coûter en terme de crédibilité, conserver sa tête de pont stratégique au Moyen-Orient. Les gouvernements successifs de l'État d'Israël, de « gauche » comme de droite ou d'extrême droite le savent évidemment parfaitement. Benjamin Nétanyahou, l'exprime sans détour. Dans une vidéo d'une conversation privée postée sur les réseaux sociaux, celui-ci se vante de « *savoir manipuler les États-Unis* » et de « *n'accorder aucune importance au reste du monde* ». Sic ! [60].

Israël use et abuse sans retenue de son immunité depuis 77 ans, depuis le 29 novembre 1947 !

⁵⁹ **Globes**, est un journal financier israélien publié quotidiennement en langue hébraïque et en anglais. Il traite des questions économiques israéliennes et internationales, c'est le plus ancien et le plus influent des journaux financiers en Israël, il est aussi le plus diffusé. La couleur de son papier est rose, inspirée par le Financial Times britannique <https://en.globes.co.il/en/>.

⁶⁰ Benjamin Netanyahou, vidéo « *Je sais manipuler les États-Unis* » <https://kapitalis.com/tunisie/2023/12/21/netanyahu-je-sais-manipuler-les-americains-video/>

De son côté l'Occident global * se prête, toute honte bue, à un cirque déshonorant depuis son vote scélérat de partition de la Palestine.

Les désaccords entre les Palestiniens et Israël sont connus

Ils font, si l'on peut dire, l'objet d'un accord entre les deux parties, israélienne et palestinienne :

- Le statut de Jérusalem et des lieux saints.
- La colonisation de la Cisjordanie et de Gaza occupées depuis 1967
- Le droit au retour de réfugiés
- Le partage des ressources en eau [⁶¹]
- Le contour des frontières des deux États

Depuis 77 ans les pays de l'Occident global * répètent sans relâche que la solution pour une résolution durable de ces désaccords se situe dans la création de « *deux États vivant côte à côte en paix* ». Comment se fait-il alors que ces pays de l'Occident global *, n'ont pas réussi, alors qu'ils en possèdent totalement les moyens, à imposer cette solution ? Tout simplement parce qu'ils n'en croient pas un mot, et qu'ils ne le souhaitent pas.

Derrière un discours, une rhétorique de paix, ils campent depuis 77 ans dans un discours fallacieux. Les pays de l'Occident global * ont de fait donné feu vert à Israël pour coloniser entièrement la Palestine, et le laisser avancer par des faits accomplis contre lesquels ils protestent parfois du bout de la langue mais espèrent surtout aucun acte qui les contrarierait.

L'Occident global * a déjà annexé la Palestine à Israël

La légalisation de fait des colonies israéliennes en Cisjordanie par des organisations internationales, telle l'OCDE [⁶²] qui inclut leur économie dans celle de l'État d'Israël, apportent l'illustration de cette anticipation par l'Occident global * de l'annexion de la Palestine à Israël.

L'OCDE légalise de facto l'annexion des « territoires occupés » à Israël

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale dont les pays membres sont pour la plupart ce qu'il est convenu d'appeler des « pays développés ». Pour y adhérer ces pays doivent avoir en commun un système de « gouvernement démocratique » et surtout une « économie de marché », euphémisme pour dire une économie capitaliste.

L'OCDE ne réunit que 38 pays, parmi eux les plus riches et les plus industrialisés qui représentent environ 50% du PNB mondial : l'« Occident global * ». Les négociations

⁶¹ Déjà en janvier 1964, lors du Sommet arabe au Caire, les dirigeants arabes dénonçaient le détournement des eaux du Jourdain par l'État d'Israël.

⁶² **OCDE**, Organisation de coopération et de développement économiques

d'adhésion de l'Indonésie et de la Thaïlande ont été engagées en 2024. Aucun pays membre des BRICS+ [63] n'y participe.

L'OCDE promoteur du néolibéralisme

L'OCDE est un des piliers de la promotion et de l'idéologie capitaliste. Elle promeut activement l'idéologie néolibérale. L'OCDE possède un rôle d'assemblée consultative. Elle propose des accords orientés dans le sens d'un dépérissement des pouvoirs publics et d'une autonomie des acteurs privés. Elle encourage le développement du secteur privé dans le monde et promeut les intérêts des grandes firmes transnationales au détriment des services publics.

L'OCDE inclut les « territoires palestiniens occupés » (excepté Gaza) dans l'État d'Israël !

Israël a intégré l'OCDE le 27 mai 2010. Le « territoire économique israélien » pour l'OCDE est composé non seulement du territoire d'Israël mais aussi des territoires palestiniens occupés tels que la Cisjordanie, Jérusalem-Est et le plateau du Golan. L'OCDE entérine ainsi l'annexion des territoires occupés par Israël.

L'entrée d'Israël dans l'OCDE en y annexant de facto les territoires occupés, a suscité l'indignation de nombreux pays [64]. Pour Nabil Chaath, ancien Premier ministre palestinien, « *les États membres [de l'OCDE] récompensent Nétanyahou pour sa violation du droit international* » [65].

Les catastrophiques accords d'Oslo (septembre 1993)

Les accords d'Oslo ont créé l'Autorité palestinienne. Ils ont aussi favorisé la création d'une bourgeoisie affairiste qui prospère sur l'idée fallacieuse de la création d'un État palestinien.

Cette bourgeoisie affairiste palestinienne est corrompue, supplétive de l'État d'Israël qui leur fournit en échange des priviléges tel que le statut de VIP, les autorisations de déplacement, les distributions de marchés etc ...

Les accords d'Oslo ont engendré pour les Palestiniens vexations et privations.

Les accords d'Oslo n'ont pas stoppé la gangrène de la colonisation, au contraire, les terres palestiniennes ont continué à être inexorablement dévorées.

Les Accords d'Oslo sont un élément structurant du discrédit total de l'Autorité palestinienne auprès des Palestiniens.

En 1993, avant les accords d'Oslo, on comptait environ 100 000 colons en Cisjordanie. En 2024 ils étaient environ 800.000 !

⁶³ Les **BRICS+** sont un groupe de dix pays : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du sud, l'Iran, l'Egypte, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et l'Ethiopie. En 2024 les BRICS+ représentaient la moitié de la population mondiale mais seulement 26 % du PIB mondial en valeur nominale. L'Algérie a fait une demande officielle pour rejoindre les BRICS. Le Mexique, la Corée du Sud, et la Turquie ont annoncé souhaiter entrer dans le groupe. Les objectifs à plus long terme des BRICS+ est de porter un coup d'arrêt à la suprématie du dollar en tant que monnaie d'échange au, niveau international.

⁶⁴ **Patricia Lecomte**, « *Israël dorénavant membre de l'OCDE* » sur Radio France Internationale, 28 mai 2010.

⁶⁵ **Laurent Zecchini, Benjamin Barthe et Alain Faujas**, « *Israël devient membre de l'OCDE, malgré la protestation des Palestiniens* », *Le Monde*, 11 mai 2010.

Enfin, le gouvernement israélien imposa un monstrueux découpage de la Cisjordanie en trois zones A, B et C :

- la zone A (essentiellement les grandes villes) sous contrôle palestinien (qui est de fait très relatif).
- la zone B (la majorité des villages palestiniens) sous autorité administrative palestinienne mais dont la sécurité incombe à l'armée israélienne. Ce n'est donc qu'un contrôle formel de l'Autorité palestinienne.
- la zone C restant occupée par Israël.

Dès l'an 2000, l'Autorité palestinienne administrera des confettis éparpillés sur 40% de la Cisjordanie seulement (si on additionne les zones A et B) et sur les deux tiers de la bande de Gaza.

Alain Gresh souligne « *Un autre facteur important de l'échec, [qui] fut l'attitude de « la communauté internationale » (en fait, les États-Unis et l'Union européenne), dont la ligne de conduite a été constante : faire pression sur la partie la plus faible, les Palestiniens, pour l'amener à plus de concessions* ». [66]

Les accords d'Oslo avaient créé un espoir chez les Palestiniens. Ils en ont été vite dissuadés.

Des Accords d'Oslo au 7 octobre

Israël, Autorité palestinienne, pays occidentaux, pays arabes, ont donc tous un intérêt commun à la poursuite indéfinie du « processus de paix ».

Les accords d'Oslo qui ont initié ce « *processus de paix sans fin* » étaient l'idéal pour toutes les parties, excepté pour le peuple palestinien. Ils ont permis les Accords d'Abraham * signés en septembre 2020 [67].

Israël et 'Occident global * étaient alors persuadés que grâce à ces accords que la statu quo allait perdurer encore très longtemps, peut-être indéfiniment ? Ils pouvaient y croire. Ils avaient réussi à ce que le monde ne parle plus des Palestiniens. Le Hamas était rentré dans le rang. Il se contentait de gérer la bande de Gaza. L'Arabie saoudite s'apprêtait à signer les Accords d'Abraham *. Ils avaient vaincu.

L'attaque du Hamas du 7 octobre, a profondément modifié la donne. Le sort de la Palestine est devenu une préoccupation majeure. Chaque jour depuis le 7 octobre les médias du monde parlent de la Palestine, de Gaza, et de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est. Ils sont ainsi obligés de dévoiler - un peu - la réalité de la colonisation israélienne.

Le « processus de paix » est un artefact qui permet de garder indéfiniment le statu quo jusqu'à ce qu'un jour les Palestiniens se réveillent dans une Palestine officiellement, institutionnellement annexée.

L'élection de Donald Trump permettra sans doute d'accélérer le "processus d'annexion" et non pas de paix.

Le processus de paix est devenu obsolète.
La réalité en Israël-Palestine a été mise en exergue :
un état de guerre permanent depuis 77 ans.

⁶⁶ Alain Gresh, Le Monde Diplomatique du 22 octobre 2007 : <https://blog.mondediplo.net/2007-10-22-Pourquoi-les-accords-d-Oslo-ont-ils-echoué>

⁶⁷ Cf. supra note de bas de page

III)

Israël-Palestine, 7 octobre 2023 - février 2025

Pour imaginer la vision d'un État commun pour les deux populations Israélienne et Palestinienne, il convient de faire une analyse de la situation concrète en Israël - Palestine en ce tout début d'année 2025. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle est complexe et son évolution incertaine.

Le génocide à Gaza rend l'avenir d'Israël- Palestine incertain

« *Si la machine de mort israélienne n'est pas forcée de cesser, le génocide palestinien par Israël ne se limitera pas à Gaza* ».

Francesca Albanese,

Rapportrice spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, 25 mars 2024 [68]

Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a juré « *d'anéantir* » le Hamas après l'attaque meurtrière du 7 octobre 2023 par les Brigades Izz al-Din al-Qassam [69] de positions militaires israéliennes dans le sud d'Israël [70], le massacre de civils israéliens dans des kibbutz ainsi que dans un festival [71]. Israël n'était pas invincible ! la stupeur et la peur se sont emparées des Israéliens juifs.

La réplique génocidaire de l'État d'Israël a plongé les Palestiniens dans un cauchemar permanent indicible.

- Les deux populations sont plongées dans l'incertitude du lendemain.
- La haine ne cesse de monter entre les deux populations israéliennes juive et palestinienne.

⁶⁸ **Francesca Albanese**, autrice des rapports onusiens « *Anatomie d'un génocide* » et « *L'effacement colonial par le génocide* ». **Orient XXI**, <https://orientxxi.info/magazine/anatomie-d-un-genocide-le-rapport-de-francesca-albanese-sur-la-situation-a-gaza,7220>

⁶⁹ Les **Brigades Izz al-Din al-Qassam** sont la branche armée du Hamas.

⁷⁰ Les commandos des Brigades Izz al-Din al-Qassam ont pris d'assaut, le 7 octobre 2023, sept bases militaires israéliennes, notamment celles d'**Erez** à l'extrême nord de la bande de Gaza, de **Nahal Oz** en face de la ville de Gaza près des villes de Sderot et Netivot, et celle de **Réïm** près de la frontière égyptienne.

Cf. Le témoignage de la prise d'assaut du 7 octobre 2023 de la **base militaire israélienne de Nahal Oz**. Une soixantaine de soldats israéliens ont été tués, tandis que d'autres auraient été pris en otage. <https://www.bbc.com/afrique/articles/cwylwe1p20go>

⁷¹ Massacre du **festival de musique de Réïm**, (festival Nova).

- La guerre permanente entre l'État sioniste d'Israël et les Palestiniens doit cesser.

La solution la plus équitable possible pour tous, Palestiniens et Israéliens, doit être cherchée, imaginée, élaborée et mise en œuvre. Un État commun est la seule issue pouvant apporter une paix définitive.

La réconciliation, nécessaire, indispensable pour s'engager dans un processus de création d'un État commun n'est malheureusement pas actuellement à l'ordre du jour. Mais cette situation complexe, incertaine ne doit pas empêcher de dessiner les conditions de la mise en œuvre d'un État commun Israël-Palestine. Ce sera l'objet de la deuxième partie de ce texte. (Publication en avril 2025).

La guerre n'aura pas de vainqueur. La solution est politique.

Le peuple palestinien a le droit et sans doute le devoir [72] de lutter contre le colonisateur depuis le nettoyage ethnique meurtrier de 1947-48, mais seule une négociation encadrée et impulsée par l'Occident global *, et le Sud global sous l'égide de l'ONU pourra apporter une paix durable, définitive.

Le gouvernement génocidaire ne réussira pas à éliminer le peuple palestinien

Sans doute les sionistes génocidaires, dans le passé, auraient pu accomplir leur démoniaque projet d'éradication du peuple palestinien, à l'instar des génocides « achevés », des Amérindiens en Amérique du nord, et aux Antilles, des Aborigènes en Australie, des Hereros et des Namas en Namibie, des Arméniens en Europe, des Juifs en Allemagne, des Tutsis au Rwanda Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive [73].

Ces génocides se sont déroulés dans l'ignorance des autres peuples [74] dans un silence complice de l'Occident global *, tel le génocide des Juifs par les nazis. Ce silence général alors tous savaient qu'un génocide des Juifs était commis par les nazis. C'est le plus honteux de notre histoire contemporaine parce que conçu d'une manière industrielle, en fait non pas seulement un « crime "contre" l'humanité », mais « un crime "par" l'humanité ». Son sceau infamant restera à jamais indélébile.

L'État-nation du peuple juif ne pourra pas massacrer en totalité le peuple palestinien.

Jusqu'au cessez-le feu, le 19 janvier 2025, l'État-nation du peuple juif massacrait la population palestinienne gazaoui, la déplaçait en permanence sur le territoire sous la menace ininterrompue des bombes. Il cherchait, par tous les moyens, à « épurer » la Bande de Gaza de sa population autochtone et réfugiée.

Le cessez-le-feu a été imposé au gouvernement génocidaire israélien. Mais ses ministres répètent que « *le travail n'est pas terminé* ». Le gouvernement de Netanyahu a de toute, évidence la volonté d'expulser les gazaouis de la bande de Gaza.

⁷² ONU, troisième commission, 8 novembre 2005 : « *Le droit à l'autodétermination est indivisible et garantit à tous les peuples le droit à la lutte armée contre l'occupation étrangère et la colonisation* ». <https://press.un.org/fr/2005/agshc3836.doc.htm>

⁷³ Cf. **Le Monde Diplomatique**, « *Les génocides dans l'histoire* », <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/76/>

⁷⁴ Excepté pour le **génocide des Tutsis au Rwanda**, mais l'ampleur du génocide, près d'un million de morts, n'a été révélé que plus tard. Le rôle de la France, les soupçons de ses complicités avec le génocide sont encore en cours d'étude, mais commencent à être documentés avec rigueur par les historiens.

Mais les Gazaouis montrent une incroyable détermination à rester sur leur terre.

Gaza va-t-il devenir « un crime "par" l'humanité » ?

Fort heureusement, en ce début du XXIème siècle, il est difficile de massacrer des peuples dans l'ignorance totale du monde. L'État suprémaciste génocidaire d'Israël s'y emploie pourtant avec ardeur. Il interdit la présence de tout journaliste étranger à Gaza. Seuls les journalistes palestiniens qui étaient présents lors du déclenchement de la guerre, et qui sont bloqués sur le territoire, peuvent documenter ce qui s'y passe. Israël les traque sans pitié. « *C'est une situation inédite dans l'Histoire contemporaine* » [75].

L'État d'Israël ne parvient donc à pas occulter totalement les crimes qu'il commet à Gaza, d'autant plus que les réseaux sociaux permettent de connaître, certes partiellement, l'horrible, la terrifiante réalité du génocide en cours à Gaza.

Cependant, si les condamnations puissantes, massives et croissantes, parfois très impressionnantes, criées par les peuples de nombreux pays empêchent Israël d'aller jusqu'au bout de son projet démoniaque, le silence des pays de l'Occident global * permet toutefois qu'il se poursuive.

Le Génocide en cours à Gaza, après celui des Juifs par les nazis, du fait de l'inaction de l'Occident global * qui n'aurait qu'à lever le petit doigt pour le faire cesser, est en passe de devenir, lui aussi, « un crime "par" l'humanité ».

Une sous estimation du nombre de tués à Gaza

« *Une grande majorité des victimes identifiées sont des enfants et des femmes, ce qui témoigne d'une apparente indifférence à l'égard de la vie de civils. L'enclave palestinienne est ensevelie sous les morts et le désespoir, submergée par les eaux usées et ravagée par des maladies. Les politiques d'Israël à Gaza ont été marquées par de graves violation du droit international que j'ai condamnées à de nombreuses reprises* » [76].

Volker Türk,

Haut commissaire des nations-Unies aux droits de l'homme

Au 30 juin de l'année dernière, le ministère de la santé de la bande de Gaza, contrôlée par le Hamas, faisait état d'un bilan de 37 877 morts. Cependant, la nouvelle étude, basée sur les données du ministère, par une enquête en ligne et avec les notices nécrologiques des médias sociaux, estime que le nombre de décès dus à des blessures de guerre à Gaza a varié entre 55 298 et 78 525 au cours de cette période (7 octobre 2023 – juin 2024). Les morts gazaouis sont en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées

⁷⁵ Source **RFI** : <https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20241102-guerre-%C3%A0-gaza-un-black-out-m%C3%A9diatique-sans-pr%C3%A9c%C3%A9dent-et-un-nombre-record-de-journalistes-tu%C3%A9s>

⁷⁶ **Volker Türk**, Le Monde, 2 janvier 2025.

Ces chiffres déjà effrayants ne prennent en compte les cadavres ensevelis sous les décombres qui sont évaluées par l'ONU à des dizaines de milliers. Avec l'hiver le froid, les inondations, les épidémies commencent à décimer la population gazaoui. La famine organisée par l'État génocidaire d'Israël continue à accomplir sa tâche mortifère.

La revue médicale « The Lancet » : « le nombre de morts à Gaza est très sous estimé » [77] :

Selon une étude publiée le 10 janvier 2025, dans la revue médicale The Lancet, le nombre de morts à Gaza au cours des neuf premiers mois de la guerre entre Israël et le Hamas est supérieur d'environ 40 % aux chiffres du ministère palestinien de la santé [78].

La meilleure estimation de l'étude est de 64 260 morts, soit 41 % de plus que les chiffres publiés par le ministère de la santé palestinien pour cette période. En outre, ce chiffre se limite aux victimes de la guerre et ne tient pas compte des décès causés par d'autres facteurs tels que le manque de soins de santé ou de nourriture, ni des milliers, dizaine de milliers de personnes disparues sans doute enterrées sous les décombres.

Un cessez-le-feu salvateur, mais fragile

Le cessez-le-feu entré en vigueur le 19 janvier 2015, a permis à plusieurs centaines de camions de vivres et de médicaments d'entrer dans la bande de Gaza. Espérons qu'ils permettront de ralentir puis de stopper la famine qui sévit depuis des mois à Gaza organisée par Israël, et de soigner, un peu mieux, les gazaouis atteints par de multiples maladies mortelles.

Le génocide à Gaza connu dans le monde entier.

Le génocide des Palestiniens gazaouis est l'intention affichée du fascistoïde Netanyahu et de son gouvernement suprémaciste génocidaire.

Les condamnations se multiplient dans le monde. Les sionistes ne réussissent pas à commettre le génocide des Palestiniens gazaouis dans l'ignorance totale des peuples. Ils sont entravés dans leur diabolique projet d'extermination des Gazaouis. Ils n'y parviendront pas.

L'État d'Israël, mis au ban de la société humaine.

Le 26 janvier 2024, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a rendu une décision demandant à Israël « *d'empêcher d'éventuels actes de génocide* » et de « *prendre des mesures immédiates pour permettre la fourniture de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza* ».

Le 21 novembre 2024, La Cour Pénale internationale (CPI) a lancé un mandat d'arrêt contre deux des acteurs du génocide, le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et Yoav

⁷⁷ **The Lancet** est une revue scientifique médicale hebdomadaire britannique, propriété du groupe d'édition scientifique Elsevier. The Lancet est une prestigieuse revue médicale, une des plus anciennes et des plus respectées au monde. Elle a publié des découvertes majeures : découverte de la pénicilline, première échographie et la transmission du VIH.

⁷⁸ Un groupe de chercheurs (Lancet cf. infra) dirigé par le Royaume-Uni estime que **59 % des personnes tuées à Gaza étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées**. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2131774/gaza-etude-lancet-nombre-morts-sous-estime-40-pour-cent>

Galland son ministre de la défense. « *En affirmant son indépendance, la CPI renoue avec une justice universelle. L'impunité ne peut plus être l'attribut acquis des puissants* » [79]

Mais les actions judiciaires dépassent désormais les dirigeants. Les plaintes déposées contre des soldats en vacances dans des pays étrangers se multiplient. Des soldats israéliens ont déjà du fuir ces pays pour éviter d'être inquiétés par les tribunaux locaux pour leur rôle dans la guerre à Gaza [80].

L'armée israélienne ne peut pas être défaite

Le peuple palestinien n'est pas en mesure de défaire militairement l'armée israélienne tant que les États-Unis l'armeront. La venue ce mois de janvier 2025, du suprémaciste pro sioniste Donald Trump à la présidence des États-Unis, n'annonce rien de bon pour les Palestiniens, bien qu'il soit peu probable qu'il augmente significativement l'aide militaire américaine à Israël. Il ne la baissera pas.

La mauvaise farce d'une négociation bilatérale Israël/ Palestine

La partie palestinienne n'a pas la capacité de négocier bilatéralement à égalité avec l'État suprémaciste d'Israël. Le rapport de force est drastiquement inégal. Prôner une négociation comme toutes celles qui ont précédé et qui au cours de ces sept dernières décennies ont toutes échoué, est une mauvaise farce.

Il n'y a pas d'issue à cette guerre permanente, aujourd'hui génocidaire à Gaza, que mène le colonisateur sioniste, sans l'intervention, l'action de l'ONU, c'est-à-dire des 193 pays qui la composent. C'est vrai pour obtenir, dans un premier temps, la reconnaissance d'un État de Palestine. Ce sera vrai, dans un deuxième temps, pour la création d'un État commun Israël/Palestine.

Avant de parvenir à ces deux étapes, de nombreux obstacles devront être levés.

Le veto étatsunien doit être levé

Au conseil de sécurité de l'ONU, les États-Unis opposent systématiquement leur droit de véto à toutes les résolutions favorables à la Palestine ou défavorables à l'Etat d'Israël. Ce privilège du plus fort empêche toute avancée des droits des Palestiniens à décider de leur sort, à utiliser leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Les conditions ne sont pas requises aujourd'hui pour la levée du veto étatsunien

⁷⁹ **Clémence Bectarte**, avocate à la cour, coordinatrice du groupe d'action judiciaire de la FIDH, dans l'Humanité, « *Netanyahu devant la CPI, tournant pour le droit international* », Lundi 10 décembre 2024.

⁸⁰ Des soldats israéliens ont déjà du fuir du Brésil, Chili et Afrique du sud. D'autres plaintes ont été déposées contre des soldats israéliens présents sur le sol de pays étrangers tels, Chypre, Sri Lanka, Maroc, Thaïlande, Argentine, Norvège, Serbie, Irlande et Belgique. Le Monde du 8 janvier 2025.

Les deux partis politiques ultra dominants, Parti démocrate et Parti républicain, sont opposés à la levée du veto des États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU, pour la création d'un État palestinien.

En réponse à leur contradiction avec l'affirmation de leur soutien à la création de deux États "juif" et "arabe" [81], les États-Unis avancent l'argument, ô combien perfide, que cela relève d'une négociation bilatérale entre les deux parties Israël et Palestine. Une négociation entre un pays colonisateur, surarmé, face à un peuple colonisé dépourvu de toute puissance militaire réelle pour se défendre, relève de la duplicité.

La levée du véto étatsunien viendra d'une pression de la population des États-Unis

La population des États-Unis est encore majoritairement favorable à Israël. Cependant le rapport des forces évolue

Le Parti Républicain campe sur une défense inconditionnelle à l'État suprémaciste d'Israël. En revanche les lignes bougent chez les démocrates. Les jeunes membres du parti sont aujourd'hui majoritairement favorables au peuple palestinien. Kamala Harris, la candidate démocrate à l'élection présidentielle de novembre 2024, leur doit sans doute, en partie, sa défaite. La base électorale démocrate perçoit la cause palestinienne comme un symbole de la lutte d'un peuple contre la loi du plus fort [82]. Cette évolution est sans doute restée marginale dans l'issue du scrutin en valeur absolue. Elle fut peut-être toutefois décisive le résultat s'étant joué qu'à 1,5 point (48,4 contre 49,9%).

La communauté juive aux États-Unis elle-même évolue. C'est apparu spectaculairement sur les campus universitaires.

Malheureusement ces évolutions de l'opposition à l'État fascistoïde israélien, ne sont pas encore suffisantes pour contraindre les États-Unis à lever leur véto systématique au conseil de sécurité de l'ONU.

La levée du véto étatsunien viendra de la pression des peuples du monde

Dans les autres pays de l'Occident global ** les manifestations pour la défense du peuple palestinien se multiplient et prennent de l'ampleur.

- En Europe, la pression populaire a contraint 12 pays européens à reconnaître l'État de Palestine [83].
- Les pays du Sud global, dans leur majorité condamnent fortement l'État sioniste, et reconnaissent l'État de Palestine.
- Au niveau mondial, 146 des 193 pays (76%) membres de l'Organisation des Nations unies reconnaissent officiellement l'État de Palestine. Ceci étant, toute résolution du

⁸¹ Résolution ONU 181, du 29 novembre 1947

⁸² Entre 2013 et 2023, la **sympathie des électeurs et électrices démocrates pour les Palestiniens** est passé de 19 à 49%. **Yaani**, <https://www.yaani.fr/> La Palestine a-t-elle fait perdre Kamala Harris ?

⁸³ **L'Etat de Palestine** est reconnu par 12 Etats membres de l'Union européenne sur 27 :

- En 1988 : Hongrie, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Tchécoslovaquie (qui se transformera en 1993 en deux Etats distincts, la République tchèque et la Slovaquie)
- En 1993 : Chypre et Malte
- En 2014 : Suède
- En 2024 : Espagne, l'Irlande, Slovénie, Norvège (non UE)

<https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/carte-quels-ets-membres-de-l-union-europeenne-reconnaissent-la-palestine/>

conseil de sécurité de l'ONU pour la reconnaissance d'un État de Palestine est systématiquement bloquée par le véto des États-Unis. [84]

La démographie sur le territoire de la Palestine historique, ses enjeux

L'État-nation du peuple juif est confronté à un sérieux problème de « balance » démographique. La population palestinienne croît plus rapidement que la population juive israélienne.

Population d'Israël

En août 2024, la population d'Israël est estimée à environ 10 millions d'habitants selon le Bureau central des statistiques israélien. Les données concernent les citoyens israéliens et les résidents permanents inscrits au Registre de la population.

- 7,5 millions de Juifs (75%),
- 2,1 millions de Palestiniens citoyens israéliens (21%)
- 400.000 autres groupes et ethnies (4%)

(Les 30.000 israéliens juifs des colonies dans le Golan syrien, ne sont pas inclus dans ces chiffres

Population de la Palestine

En août 2024 la population de la Palestine occupée est estimée à 5,2 millions d'habitants (hors colons juifs, environ 800.000).

- 3,1 millions d'habitants, (Cisjordanie et Jérusalem Est)
- 2,1 millions à Gaza

La « balance démographique » ethnique, obsession affichée des gouvernements israéliens successifs, serait donc estimée à :

- 7,5 millions de Juifs
- 7,4 millions de Palestiniens (y compris les Palestiniens citoyens israéliens).

Taux de fécondité comparés

En 2023

- Le taux de fécondité des territoires palestiniens était de 3,8 enfants par femme.
- Le taux de fécondité en Israël était de 2,8 enfants par femme.

⁸⁴ Carte de la reconnaissance de l'État de Palestine par les pays d'Europe et du monde, <https://www.ouest-france.fr/monde/palestine/carte-quels-sont-les-pays-en-europe-qui-ont-reconnu-le-tat-de-palestine-050bff08-1c35-11ef-9f93-21d487e07ff3>.

Si l'État d'Israël ne parvient pas à réaliser une immigration massive lors de ces prochaines années, le nombre de Palestiniens ne cessera de progresser. La « balance démographique » sera rapidement en faveur des Palestiniens.

Prévisions des évolutions de population jusqu'en 2048

En 2048, ce sera le centenaire de l'État d'Israël. Pour cette date, le consensus des démographes est total : toutes choses égales d'ailleurs, il relève de la certitude que « les Palestiniens seront plus nombreux que les Juifs ».

En revanche les démographes ne sont pas à même de donner une période précise de bascule. Selon les prévisions démographiques, les Juifs devraient représenter environ 40-45% en 2048. [⁸⁵]

Israël en 2024

« Aussi longtemps qu'entre le Jourdain et la mer Méditerranée il n'existe qu'une seule entité politique appelée Israël, elle aura le choix entre être non juive et être non démocratique. Si les Palestiniens votent, ce sera un État binational, s'ils ne votent pas, ce sera un État d'apartheid »

Ehud Barak en février 2010 [⁸⁶]

De « L'État juif et démocratique » à « L'État-nation du peuple juif », un État génocidaire, un État d'apartheid

Le mouvement sioniste a toujours, et dès son émergence à la fin du XIXème siècle, considéré que la terre biblique sacrée d'Israël, « Erez Israël » don de Dieu, était la propriété exclusive des Juifs. Aucun autre peuple n'y a légitimité.

L'État d'Israël est le fruit du sionisme, vision nationaliste juive ayant fait du colonialisme de peuplement son principal moteur, et de l'apartheid son système de domination.

L'État d'Israël a changé de loi fondamentale : au lieu d' « État juif et démocratique », Israël se définit désormais comme « État-nation du peuple juif ». Autrement dit, Benjamin Netanyahu a transformé les Juifs du monde entier en citoyens d'Israël, sans pour autant demander leur avis.

Vers l'annexion des territoires palestiniens ?

Des ministres du gouvernement fascistoïde israélien de Benjamin Netanyahu se répandent en déclaration sur l'annexion de la Cisjordanie à Israël. Ils considèrent que Jérusalem-Est

⁸⁵ Dominique Vidal (sous dir.), Palestine / Israël : un Etat deux États ?, Youssef Courbage, « L'étonnant renversement des démographies », ed. Sindbad, 2011

⁸⁶ Alain Gresh, « De quoi la Palestine est-elle le nom ? », p.168, ed. Les liens qui libèrent, 2010.

est déjà annexée [87]. Les plans d'annexion de Gaza rasée à 80%, fleurissent sur les réseaux sociaux [88].

Quant à l'avenir des 2 millions de Gazaouis, aucune vision de leur avenir n'est même simplement évoquée ! La seule perspective avancée réside dans l'occupation militaire.

L'annexion des territoires occupés impliquerait un apartheid institutionnel

« Toute annexion totale ou partielle de la Cisjordanie par Israël serait une très grave violation du droit international ... Je suis profondément préoccupé par la menace existentielle à l'intégrité et la contiguïté du territoire palestinien occupé de Gaza et de Cisjordanie ». [89]

Antonio Guterres,
Secrétaire général de l'ONU

L'annexion des territoires palestiniens est la volonté affichée par un nombre croissant d'hommes politiques israéliens et membres du gouvernement Netanyahu, notamment Bezalel Smotrich, ministre des finances qui assume les fonctions d'administration du territoire palestinien. Si on la rapporte aux perspectives de croissance démographique de la population palestinienne, et la volonté de domination sioniste sans partage sur Eretz Israël **, toute perspective d'État unique Israël-Palestine à la faveur de l'annexion des territoires palestiniens, se résumerait à un État d'apartheid.

Selon l'ONG israélienne B'Tselem, l'occupation des territoires palestiniens n'est pas envisagée comme temporaire par les autorités israéliennes. Elle constitue une annexion fondée sur un régime d'apartheid : « L'ensemble de la zone située entre la mer Méditerranée et le Jourdain est organisé selon un unique principe : faire avancer et cimenter la suprématie d'un groupe – les juifs – sur un autre – les Palestiniens » [90].

En juillet 2020, le juriste et auteur israélien Michael Sfard [91] publie une analyse dans laquelle il concluait également à la réalité d'une situation d'apartheid en Cisjordanie.

Le plan d'annexion de Donald Trump

« Israël a un droit biblique sur la Cisjordanie »
Elise Stefanik [92]
Ambassadrice des États-Unis à l'ONU

⁸⁷ Le plan de paix de 2020, dit « **Plan Trump** », prévoit l'annexion totale de Jérusalem par Israël. Cf infra annexes.

⁸⁸ Cf. seconde partie : « *Israël / Palestine, un État commun* » publication en avril.

⁸⁹ Lundi 20 janvier, **Antonio Guterres**, suite aux déclarations réitérées de ministres et de hauts responsables israéliens sur l'annexion de la Cisjordanie.

⁹⁰ « *Une ONG israélienne, B'Tselem, dénonce un régime d'apartheid* », *Le Monde.fr*, 12 janvier 2021

⁹¹ **Michael Sfard**, Avocat israélien spécialisé dans la défense des droits de l'Homme

⁹² **Elise Stefanik**, ONU 21 janvier 2025, <https://www.theguardian.com/us-news/2025/jan/21/trump-un-elise-stefanik-israel>

Le « Plan de paix » des États-Unis de janvier 2020, appelé le « Plan Trump », prévoit l'annexion des colonies israéliennes.

Cinq ans plus tard, le retour au pouvoir de Donald Trump fait planer le spectre de l'annexion des territoires palestiniens, bien qu'il y ait loin de la coupe aux lèvres, la déclaration d'intention étant plus facile que sa réalisation.

Mais Donald Trump est imprévisible [93] et la composition fanatiquement pro Israël de sa nouvelle administration laisse craindre des prises de décisions drastiques anti palestiniennes. Aussi l'annexion des territoires ne peut être exclue.

Israël, un État hors-la-loi

Au plan mondial, l'État d'Israël se place en tête des pays qui enfreignent les résolutions de l'ONU. En droit international, l'État d'Israël est un État voyou qui enfreint toutes les lois. Depuis le vote de l'ONU de partition de la Palestine mandataire britannique le 29 novembre 1947, le conseil de sécurité a voté 229 résolutions sur l'arrêt de la colonisation de la Palestine, le statut de Jérusalem ou le retour des réfugiés, qui n'ont pas été suivis d'effet.

Israël détient un statut exorbitant du droit commun international : hors la loi, il est intouchable. Son allié, les États-Unis veille [94].

La longue liste de résolutions onusiennes laissées lettre morte

Selon le journal Haaretz, qui relaie une analyse du journal Newsday, l'ONU a adopté en tout depuis 1947, près de 1500 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur Israël [95]. Elles sont quasiment toutes restées lettre morte ou ont été immédiatement abandonnées.

Le nombre de résolutions sur Israël et la Palestine adoptées par l'ONU dépasse sans aucune comparaison possible celui de tout autre question internationale. Depuis 1948, le Conseil de sécurité a adopté 229 résolutions qui ne portaient que sur la colonisation, le statut de Jérusalem ou le retour des réfugiés.

Le retour des réfugiés

Dans la résolution 237 (14 juin 1967) après la guerre des Six-Jours, le Conseil de sécurité demande à Israël de faciliter le retour des Palestiniens ayant fui les zones de combat.

- Résolution restée lettre morte.

⁹³ On le constate avec ses déclarations tonitruantes, en ce début d'année 2025, sur les annexions du Canal de Panama, du Groenland et du Canada.

⁹⁴ **Israël, pays hors -la-loi**, <https://www.la-croix.com/international/onu-depuis-1948-israel-fait-peu-de-cas-des-resolutions-du-conseil-de-securite-20240326>

⁹⁵ Rappel : Le Conseil de sécurité des Nations-Unies compte 15 membres, dont 5 sont permanents. L'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité suppose un vote favorable d'au moins 9 des 15 États membres. Toutefois une résolution peut être bloquée par le veto de l'un des 5 membres permanents du Conseil : États-Unis, Royaume-Uni, Russie, Chine et France.

Lors de la première Intifada, le Conseil de sécurité demande en 1988 et en 1989 à l'État d'Israël d'arrêter les expulsions et de permettre le retour de tous ceux déjà expulsés (résolutions 607, 608 et 636).

- Résolutions restées lettre morte.

Dans sa résolution 641 du 30 août 1989, l'organe onusien « *déplore qu'Israël, puissance occupante, continue d'expulser des civils palestiniens* » .

- Résolution restée lettre morte.

L'acquisition de territoires par la force

Après que l'État sioniste s'est emparé par la force militaire, du Sinaï égyptien, du Golan syrien, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est en juin 1967, le Conseil de sécurité a condamné l'« *acquisition de territoires par la guerre* » et demande le « *retrait des forces armées israéliennes des Territoires occupés* » (résolution 242).

- Résolution restée lettre morte.

Suite de l'invasion du Liban du Sud en 1978, l'ONU ordonne à Israël de cesser « *immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban* » et de « *retirer sans délai ses forces du territoire libanais* » (résolution 425). Il répète son exhortation dans les résolutions 427, 498, 501, 508, 509, 516 et 517.

- Résolutions restées lettre morte.

Le retrait d'Israël du Liban n'est accompli que 22 ans plus tard, en 2000.

Et en 2024-25, l'État d'Israël, après avoir bombardé le Liban sud et détruit des villages entiers occupe de nouveau une partie du territoire libanais, « *pour créer une zone tampon* » entre les deux pays, justifie-t-il.

Le statut de Jérusalem

Jérusalem, « *île abandonnée au milieu d'une mer juive* »
Ghada Karmi, [96].

En mai 1968 les États-Unis s'abstiennent et permettent au Conseil de sécurité d'adopter la résolution 252 qui déclare « *non valide l'expropriation de terres et de biens immobiliers* » visant à « *modifier le statut de Jérusalem* », et demande à Israël de s'abstenir de prendre de telles mesures.

- Résolution restée lettre morte.

Bis repetita un an plus tard. Le Conseil de sécurité censure « *toutes les mesures prises pour modifier le statut de Jérusalem* » (résolution 267). Dans les résolutions 271 et 298, il déplore le non-respect des textes par l'État d'Israël.

- Résolutions restées lettre morte.

En 1980, Israël annexe officiellement la partie orientale de Jérusalem et la qualifie de « *capitale une et indivisible* » de l'État d'Israël. La résolution 476 du Conseil de sécurité adoptée le 30 juin 1980 déclare « *nulle et non avenue* » la décision d'Israël de modifier le statut de Jérusalem.

⁹⁶ Ghada Karmi, « *Israël-Palestine, la solution : un État* », p. 72, ed La Fabrique Paris 2022

- Résolution restée lettre morte.

La colonisation des Territoires palestiniens

De même, la longue liste de résolutions votées par le Conseil de sécurité contre l'implantation des colonies n'entrave pas le grignotage des terres palestiniennes à Jérusalem-Est ou en Cisjordanie.

En 1979, la résolution 446 exige l'arrêt des « *pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les Territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967* ».

- Résolution restée lettre morte.

Puis en 1994, après le massacre de la mosquée de Hébron commis par un juif extrémiste, le Conseil de sécurité demande à Israël de « *prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens* » envers les civils palestiniens.

À nouveau, en décembre 2016, grâce à l'abstention de Washington, le Conseil de sécurité « *condamne la colonisation israélienne en Cisjordanie* », demande de « *cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation en Territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est* » et affirme que ces colonies, « *dénudées de valeur juridique* » sont « *dangereuses pour la viabilité d'une solution à deux États* ».

- Résolution restée lettre morte.

Le premier ministre Benyamin Netanyahu juge la décision « *anti-israélienne et honteuse* » et assure que son pays ne s'y « *conformera pas* ».

Aujourd'hui, plus de 800.000 colons juifs ont installés à Jérusalem-Est, en Cisjordanie et sur le plateau du Golan syrien. Israël, à la faveur de la chute du dictateur sanguinaire syrien Bachar al-Assad, vient d'élargir l'occupation du territoire syrien dans la zone tampon démilitarisée en pénétrant au-delà de la ligne de cessez-le-feu avec la Syrie, définie après la guerre de 1973. Les habitants des villages de la région craignent une occupation pérenne [97]. Les pays arabes et le nouveau dirigeant syrien Ahmed Al-Charaa (nom de guerre Abou Mohammad Al-Joulani) condamnent et exigent le retrait immédiat d'Israël de la zone. [98]

La Palestine en 2024

De l'État palestinien à l'État commun

Le peuple palestinien majoritairement favorable à " la solution à deux États".

En l'état actuel de la situation géopolitique de la Palestine il ne serait pas pertinent de tirer un trait définitif sur la reconnaissance de deux États et attendre que le rapport de force régional, international soit favorable à l'établissement d'un État commun, séculier, laïque,

⁹⁷ Dans le Golan syrien : « *Israël nous a gâché notre libération* » | Mediapart

⁹⁸ <https://www.aa.com.tr/fr/monde/les-pays-arabes-condamnent-l-incursion-isra%C3%A9lienne-dans-la-zone-tampon-du-plateau-du-golan-en-syrie/3419753>

démocratique, sur l'ensemble du territoire de la Palestine, dans les frontières de la Palestine mandataire britannique.

Il convient de tenir compte de l'opinion de la majorité des Palestiniens. Toutes les enquêtes et sondages récents indiquent qu'elle est favorable à la reconnaissance d'un État palestinien.

L'espoir compréhensible d'un État palestinien indépendant

Durant toutes ces années où le peuple palestinien a été abusé par la litanie internationale consensuelle de " la solution à deux États ", l'espoir, le désir ont grandi d'un État séparé de celui du colonisateur, débarrassant le terrain. Le peuple palestinien est immensément fatigué de ces 77 années d'occupation. Il craint de tout perdre en campant sur la vision d'un seul pays avec un seul État, vu la domination militaire écrasante de l'État d'Israël.

Les forces politiques palestiniennes de l'État commun à l'État de Palestine

En 1969, l'OLP [99] se prononce pour un « État commun »

L'OLP avait dans une déclaration solennelle, en 1969, proclamé que les Palestiniens ne se battaient pas « *contre les Juifs en tant que communauté ethnique et religieuse, que l'objectif final de la lutte est la restauration de l'État palestinien indépendant et démocratique dont tous les citoyens, quelque soit leur religion, jouiront de droits égaux* » . La charte de l'OLP se donnait pour objectif la création d'un État palestinien démocratique comprenant Israël et les territoires occupés.

En 1988, l'OLP se résout à la partition de la Palestine.

Le 15 novembre 1988 le congrès national palestinien (CNP) proclame « l'État de la Palestine ». L'OLP abandonne l'exigence de retrait à terme de l'armée israélienne de l'intégralité des territoires palestiniens occupés en 1967. L'OLP abandonne jusqu'au démantèlement à terme des colonies, mais exige l'arrêt de leur expansion.

En 2017, Le Hamas reconnaît l'État d'Israël

Le chef du Hamas en exil, Khaled Mechaal, présente le 1^{er} mai 2017 à Doha, un document en 42 points [100], qui révise charte du 18 août 1988, profondément islamiste * et antisémite [101].

A propos de cette charte de 1988, Alain Gresh écrit : « ... *le texte de la Charte a des connotations antisémites, avec une référence au Protocole des sages de Sion (un faux créé par la police tsariste au début du XX^e siècle), ainsi qu'une dénonciation des « complots » des loges maçonniques, des clubs Rotary et Lions... Ces notations antisémites sont condamnables et condamnées largement* ».... « *ces délires, notamment sur « Les*

⁹⁹ OLP, « Organisation de libération de la Palestine ».

¹⁰⁰ The Guardian, « *Hamas presents new charter accepting a Palestine based on 1967 borders* », 1er mai 2017

¹⁰¹ Alain Gresh, « *Qu'est-ce que le Hamas ?* », Blog du Monde Diplomatique, 27 janvier 2009.

Protocoles des Sages de Sion » [102], se retrouvent fréquemment dans certains livres et articles publiés dans le monde arabe ».

Dans ce document du 1^{er} mai 2017, rendu public en arabe et en anglais [103] le Hamas affirme à l'inverse de la Charte de 1988, qu'il « *ne combat pas les Juifs parce qu'ils sont juifs mais les sionistes parce qu'ils occupent la Palestine* » [104]. Il continue d'affirmer sa position de principe : « *Il n'y aura aucune reconnaissance d'une légitimité de l'entité sioniste* », mais dans l'article 20 du document, le Hamas reconnaît l'existence d'Israël dans ses frontières de 1967 :

« Le Hamas considère la création d'un État palestinien entièrement souverain et indépendant, avec Jérusalem comme capitale, selon les limites du 4 juin 1967, avec le retour des réfugiés et des déplacés vers les maisons d'où ils ont été expulsés » [105].

La création d'un État palestinien, dernier espoir des palestiniens ?

La grande majorité du peuple palestinien ne s'est pas résignée à la colonisation de son pays. Comme tous les peuples colonisés au cours de l'histoire de l'humanité, il lutte pour l'indépendance de son pays.

Mais l'opinion publique palestinienne a suivi les évolutions des organisations qui la représentent, l'OLP puis le Hamas, vers la revendication de création d'un État palestinien. On peut comprendre le souhait du peuple palestinien de vivre en paix, libre de toute occupation israélienne. La création d'un État autonome palestinien avec le départ des forces d'occupation lui apportait cet espoir dont il s'est nourri durant les dernières décennies.

Le peuple palestinien est épaisé par cette guerre coloniale interminable, meurtrière, aujourd'hui génocidaire à Gaza, par l'occupation militaire israélienne de la Cisjordanie, Gaza et Jérusalem Est.

Le peuple palestinien est majoritairement acquis à la création d'un État palestinien. Cependant l'opinion publique palestinienne évolue, confrontée au morcellement croissant de cet État palestinien autonome rêvé. Il prend conscience que c'est un mirage, que ce futur État de Palestine ne sera jamais viable, qu'il est de toute évidence irréaliste, que c'est une fable ressassée depuis des décennies par un consensus international qui lui est mortifère.

¹⁰² « **Les Protocoles des Sages de Sion** », au tout début du XXe siècle, dans la Russie préévolutionnaire du Tsar Nicolas II, paraît un texte aux origines aussi mystérieuses que son titre : « **Les Protocoles des Sages de Sion** ». C'est un texte créé par la police secrète du tsar et publié en Russie en 1903. Il est présenté comme un plan de conquête du monde établi par les Juifs et les francs-maçons. Adolf Hitler y fait référence dans Mein Kampf comme argument justifiant à ses yeux la théorie du complot juif.

¹⁰³ **Middle East Eye**, 2 mai 2017, « [Hamas in 2017: The document in full \[archive\]](#) »

¹⁰⁴ **Le Figaro**, 3 mai 2017, interview par Cyrille Louis, « [Leila Seurat : «Le Hamas cherche à s'imposer comme interlocuteur»](#) »

¹⁰⁵ **Agence France-Presse**, 2 mai 2017 « [Le Hamas dit accepter un État palestinien dans les frontières de 1967 \[archive\]](#) », le monde.fr

Mais l'opinion palestinienne évolue vers la création d'un État commun Israël-Palestine, sans être encore majoritaire.

La démocratie palestinienne à l'arrêt

Victoire écrasante du Hamas aux élections municipales et législatives de 2005 - 2006.

Les dernières élections en Palestine remontent à 2005 pour les municipales et 2006 pour les législatives. Le Hamas a brillamment remporté ces deux élections.

Elections municipales de 2005, succès considérable du Hamas

Des élections municipales palestiniennes se sont déroulées en 2005 en Cisjordanie (les premières depuis 1976) et dans la bande de Gaza. Pour la première fois le Hamas participait à un scrutin électoral palestinien. Il obtint un succès considérable contre le Fatah * du président Mahmoud Abbas. Le Hamas remporte un tiers des conseils municipaux. Janette Khoury, membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), est élue à Ramallah siège de l'Autorité palestinienne. Grâce aux voix du Hamas, Janette Khoury devient la première femme maire d'une grande ville palestinienne.

Elections législatives palestiniennes de 2006, Le Hamas remporte la majorité absolue.

Les élections législatives palestiniennes ont lieu le 25 janvier 2006 afin de renouveler les sièges du Conseil législatif palestinien. Le nouveau conseil comprend 132 sièges, contre 88 dans le précédent.

Le Hamas a recueilli 74 sièges (56%), le Fatah * 45 sièges (34%) sur les 132 qui composent le Conseil législatif palestinien.

Le taux de participation fut de plus de 77%. L'Union européenne (UE) avait envoyé 185 observateurs sur place. Selon le rapport de cette mission d'observation des élections parlementaires palestinienne, celles-ci sont été «ouvertes et bien organisées».

Les résultats des élections ne plaisent pas à l'Union Européenne, qui ne les reconnaît pas, et elle crée ainsi les conditions de la guerre civile

Si la mission d'observation des élections mandatée par l'Union européenne déclare que le scrutin s'est déroulé en toute régularité, elle n'en reconnaît cependant pas les résultats du fait de la victoire du Hamas, qu'elle qualifie de terroriste.

En empêchant le Hamas d'exercer son mandat, le Président Mahmoud Abbas, le Fatah *, Israël et la communauté internationale ont contribué à transformer la situation en guerre civile qui s'est manifestée dès l'été 2006, ont accéléré la scission de 2007 entre le Hamas et le Fatah * et contribué à légitimer le blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza.

Les élections reportées sine die

Des élections législatives devaient se tenir en mai 2021. Elles ont été reportées sine die, trois semaines avant, par le Président de l'autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, sous prétexte qu'Israël refusait la mise en place de bureaux de vote à Jérusalem Est, qu'Israël considère comme annexée.

Le Hamas est une organisation Islamique **. Comme toute organisation théocratique, je la récuse. Mais Israël, la seule démocratie du Moyen-Orient selon l'État israélien lui-même, ne devrait pas accepter les résultats d'élections uniquement s'ils lui conviennent. Ils devraient respecter le vote populaire, d'autant plus dans ce cas, que l'Union européenne avait reconnu un déroulement correct de ces élections législatives en Palestine. Nous ne pouvons qu'en tirer la conclusion que ces deux pays ne sont pas de véritables démocraties [106].

L'autorité palestinienne : un rôle de supplétif

L'Autorité palestinienne dépend du gouvernement israélien qui l'autorise seulement à exercer un pouvoir répressif supplétif. L'Autorité palestinienne est collaborationniste, ce qui est dramatique pour le peuple palestinien.

En 2002, le symbole de Yasser Arafat assiégé et maintenu pendant deux ans dans son quartier général à la Mouqata'a de Ramallah, illustrait déjà, s'il en était besoin, le pouvoir exclusif totalitaire de l'État sioniste d'Israël sur tout le territoire.

L'autorité palestinienne veut, elle aussi, « éradiquer » le Hamas

Depuis octobre 2023, l'Autorité palestinienne de Ramallah a décidé de participer à l'assaut lancé par les forces armées sionistes en Cisjordanie parallèlement à leur invasion de la bande de Gaza.

C'est « *l'assaut israélien le plus violent mené en Cisjordanie, avec utilisation de la force aérienne, depuis la répression de l'Intifada d'Al-Aqsa il y a plus de vingt ans* » [107].

En tout début de l'année 2025, l'Autorité palestinienne de Ramallah a lancé une attaque sanglante contre des groupes de jeunes armés dans la ville de Tubas, dans le camp de réfugiés de Jénine où se trouve le Bataillon de Jénine, un groupe de jeunes combattants de la résistance contre l'occupation israélienne. l'Autorité palestinienne a interdit la chaîne de télévision Al Jazeera sur son territoire de la même manière qu'Israël l'avait interdite quelques mois auparavant.

L'Autorité palestinienne gestionnaire de la prison du peuple palestinien

« *Face à ce spectacle ignominieux, nous sommes partagés entre le ressentiment envers une AP [Autorité palestinienne] qui a sombré encore plus bas, et le mépris pour son illusion de parvenir à convaincre Donald Trump et Benjamin Netanyahu de sa capacité de jouer le rôle de gardienne de la grande prison dans laquelle ils veulent enfermer les habitants restants de Cisjordanie et de Gaza* »

Gilbert Achcar,

¹⁰⁶ Ce n'est pas le seul exemple de refus de reconnaître les résultats d'élections de la part de l'Union européenne. Les reports ou les refus de résultats électoraux par l'UE quand ceux-ci ne lui plaisent pas devient une habitude inquiétante. Deux exemples viennent à l'esprit, les votes opposés à la constitution européenne en 2005, et tout récemment le refus du vote des Géorgiens.

¹⁰⁷ **Gilbert Achcar**, Professeur, SOAS, Université de Londres, blog Mediapart 8 janvier 2025, [L'Autorité palestinienne et l'achèvement du siège | Le Club](#)

Suite à la reprise des frappes israéliennes sur Jénine, un accord de cessez-le-feu a été passé entre l'Autorité palestinienne et les « Brigades de Jénine », dans la nuit du 17 au 18 janvier 2025.

Israël prend ainsi le relais de l'Autorité palestinienne pour tenter d'exterminer les militants des groupes armés qui ont gagné du terrain dans le nord de la Cisjordanie [108]

La collaboration active de l'Autorité palestinienne avec l'État colonisateur d'Israël ne date pas de ces dernières années. En novembre 2010, selon un rapport de l'armée israélienne, le terrorisme serait sur le point de disparaître de Cisjordanie, notamment « *grâce au travail conjoint des services de sécurité israéliens et palestiniens* » [109].

L'Autorité palestinienne candidate pour gouverner Gaza !

Dans sa première réaction officielle à l'annonce, de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Hamas, le dirigeant palestinien président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas se dit prêt à « *assumer pleinement ses responsabilités* » dans la bande de Gaza, a déclaré vendredi.

Un communiqué de l'Autorité palestinienne précise : « *Le gouvernement palestinien, sous la direction du président Abbas, a achevé tous les préparatifs pour assumer pleinement ses responsabilités dans la bande de Gaza* », et réaffirme « *l'autorité légale et politique de l'État de Palestine sur ce territoire* ». [110]

L'affirmation « *d'autorité légale et politique* » de l'Autorité palestinien s'appuie sur quels critères, alors qu'elle est massivement rejetée par la grande majorité du peuple palestinien, ?

Cette « *autorité légale et politique* » ne pourra exister que de la volonté de l'Occident global *, qui l'imposerait alors au peuple palestinien.

Conclusion

Le caractère manipulatoire de la fable de la « solution à deux États ».

¹⁰⁸ **Accord de cessez-le-feu à Jénine**, <https://www.blast-info.fr/articles/2025/a-jenine-en-cisjordanie-occupee-lautorite-palestinienne-est-au-meme-niveau-de-cruaute-quisrael-5gGsbe6BQRWZpHJTkDHG5Q>

¹⁰⁹ **Avi Issacharoff et Amos Harel**, « *West Bank most-wanted terrorist list has dwindled to almost nil* », *Haaretz*, 8 novembre 2010

¹¹⁰ **Mahmoud Abbas** : l'AP est prête à "assumer pleinement ses responsabilités" à Gaza - *The Times of Israël*

Depuis 77 ans, la fable de la « solution à deux États sert à installer un statu quo favorable au colonisateur sioniste, mais également à tous les protagonistes internationaux, Occident global *, Pays arabes, Autorité palestinienne.

Le peuple palestinien, quant à lui, subit depuis 77 ans les conséquences mortifères de cette fable.

Deux États, l'un juif l'autre palestinien, une solution injuste, dangereuse, impossible

La reconnaissance d'un État de Palestine revient à avaliser le fait colonial sioniste. Ce serait apporter 77 ans plus tard, et une fois de plus, sa caution à la colonisation de la Palestine.

Aussi la reconnaissance d'un État de Palestine ne peut être qu'une étape vers l'établissement d'un État commun, seule solution juste, pour les Palestiniens autochtones, les Juifs du Yshouv *, leurs descendants, et les colons juifs des territoires occupés.

Les Palestiniens sortis de l'oubli.

Israël et ses alliés « inconditionnels » avaient réussi à faire tomber les Palestiniens et leurs souffrances de peuple colonisé dans l'oubli du monde. Pour Israël « l'affaire était classée ». Les accords d'Abraham* détachaient définitivement les Pays arabes du sort des Palestiniens. Il ne manquait plus que l'Arabie saoudite pour les signer.

L'attaque du 7 octobre 2023 par les Brigades Izz al-Din al-Qassam, branche armée du Hamas, a remis la question de la Palestine au centre des préoccupations internationales. Le processus des Accords d'Abraham * a été suspendu.

La riposte génocidaire de l'État d'Israël à l'attaque du Hamas, a soulevé une vague de protestations mondiales, dans certains pays massive, parfois impressionnante de mobilisation. L'État génocidaire d'Israël est condamné à travers le monde par des millions et des millions de personnes.

Les assassinats sauvages de Juifs dans des kibbutz proches de la frontière avec Gaza, les bombardements titaniques sur la bande de Gaza, équivalent en un an de ceux de toute la seconde guerre mondiale [111], la famine provoquée des gazaouis, les dizaines de milliers de morts gazaouis et encore plus de blessés, la ville de Gaza rasée, ont exacerbé les haines et les peurs réciproques entre Israéliens juifs et Palestiniens. Elles sont à leur acmé.

¹¹¹ « *La destruction de Gaza est plus ou moins celle de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale* », **Josep Borrell**. Ancien Vice-président de l'Union européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

« *Comme Dresde, Hambourg, Cologne (...) Gaza restera également dans les mémoires comme un nom de lieu désignant l'une des campagnes de bombardements conventionnels les plus lourdes de l'histoire* », **Robert Pape**, professeur de sciences politiques à l'université de Chicago.

Source : **Le Figaro**, La destruction de Gaza est «plus ou moins» celle de l'Allemagne lors de la Seconde Guerre mondiale

Quelle vision d'avenir pour Israël-Palestine ?

Il est certes, difficile d'imaginer dans ce climat délétère, une issue positive pour les deux populations. C'est pourtant ce que devraient faire, et plus que jamais, les États-Unis, l'Union européenne, les États arabes.

Elaborer et mettre en œuvre une vision d'avenir, de paix durable définitive pour les deux populations israélienne et palestinienne relèvent de leur responsabilité. Ils s'en gardent bien.

La troisième et ultime phase du cessez-le feu en cours n'envisage que « la reconstruction de Gaza » ! Le statu quo, illustré par la fable ressassée de la « solution à deux Etats », est leur seule vision.

La seule issue pour une paix durable, définitive réside dans la création d'un Etat commun Israël-Palestine.

Le chemin pour y parvenir passe par la reconnaissance immédiate d'un Etat palestinien.

La reconnaissance d'un État palestinien est une étape indispensable, un acte symbolique nécessaire, précédant la création d'un État commun

Un rapport de force insuffisant au niveau mondial

Dans le rapport des forces actuel, le passage par une résolution onusienne de reconnaissance d'un État palestinien est incontournable, avant tout projet d'Etat commun.

La reconnaissance d'un État palestinien entérine la colonisation de la Palestine. L'ONU ne peut y apporter sa caution. La colonisation est opposée à ses valeurs fondatrices.

Aussi la reconnaissance onusienne d'un État de Palestine ne doit être qu'un acte juridique onusien, symbolique et éphémère, pour franchir une étape vers l'Etat commun Israël-Palestine.

Le veto étatsunien doit être levé

La reconnaissance d'un État palestinien devrait être acquise sans difficulté par l'Assemblée générale de l'ONU puisque 146 pays sur 193 (75%) ont déjà reconnu l'État de Palestine.

Mais l'adoption d'une résolution onusienne qui reconnaît en droit international un État de Palestine sera systématiquement bloquée par le veto américain au Conseil de sécurité de l'ONU. Il doit donc être levé. Les conditions ne sont actuellement pas requises pour l'obtenir. Elles doivent être créées.

Empêcher l'annexion de la Cisjordanie

Cette hypocrisie de la « solution à deux États », à l'instar du « processus de paix sans fin », a pour effet de laisser les sionistes annexer progressivement la Palestine à l'État suprémaciste d'Israël qui dans ce cas deviendrait un État d'apartheid institutionnel.

Depuis le 7 octobre 2023 le processus d'annexion de la Cisjordanie s'accélère encore.

L'arrivée de Trump au pouvoir hystérise encore un peu plus les colons juifs messianiques annexionnistes. Le pouvoir suprémaciste de Netanyahu se sent des ailes et commence à appliquer à la Cisjordanie les méthodes génocidaires mises en œuvre à Gaza ! [112]

La résolution 181 de partition de la Palestine, « nulle et non avenue »

La clause de partition de la Palestine doit être déclarée « clause léonine », les Palestiniens en subissant tous les désavantages et les Israéliens tirant tous les avantages de la partition de la Palestine.

Une nouvelle résolution onusienne devra adopter un plan de création d'un État commun Israël-Palestine, seule solution juste, équitable et durable, seule porteuse de paix.

Le droit international doit être respecté

L'incapacité, mais surtout la non-volonté politique, l'hypocrisie, le cynisme des pays de l'Occident global *, mettent chaque jour en péril le droit international. Apprentis sorciers ils conduisent l'humanité vers un monde « hors du droit », livré aux pires aventuriers.

L'épisode récent honteux de la France qui récuse le mandat d'arrêt international à l'encontre de Benjamin Netanyahu en invoquant une « immunité » imaginaire, est un énième exemple de la dérive désastreuse, extrêmement dangereuse « de notre monde illégaliste », selon, l'acception du terme par Michel Foucault [113].

L'issue dépend d'une volonté politique au niveau international

- Le gouvernement fascistoïde sioniste ne parviendra pas à éliminer le peuple palestinien.
- Les Palestiniens ne parviendront pas à vaincre l'armée israélienne.
- La solution réside dans une négociation politique.
- Cette négociation ne peut se dérouler en bilatéral entre Israël et les Palestiniens, l'asymétrie, dans tous les domaines militaire, économique, financier étant gigantesque entre les deux parties.

L'ONU, les 193 pays qui la composent, doit être le médiateur central

¹¹² Human Rights Watch, « A threshold crossed », (Un seuil franchi [vers l'apartheid]), 27 avril 2021, <https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution>

¹¹³ Michel Foucault définit l'illégalisme comme un « contournement du droit plus ou moins assumé. La gestion différentielle des illégalismes est la manière dont les personnes en position de faiblesse au sein de la société sont pénalisées pour ce genre de comportements, tandis que pour des personnes plus puissantes, le jeu avec la légalité est excusé et minimisé par le système pénal », « Surveiller et punir : naissance de la prison », Gallimard, 1975.

Deuxième partie

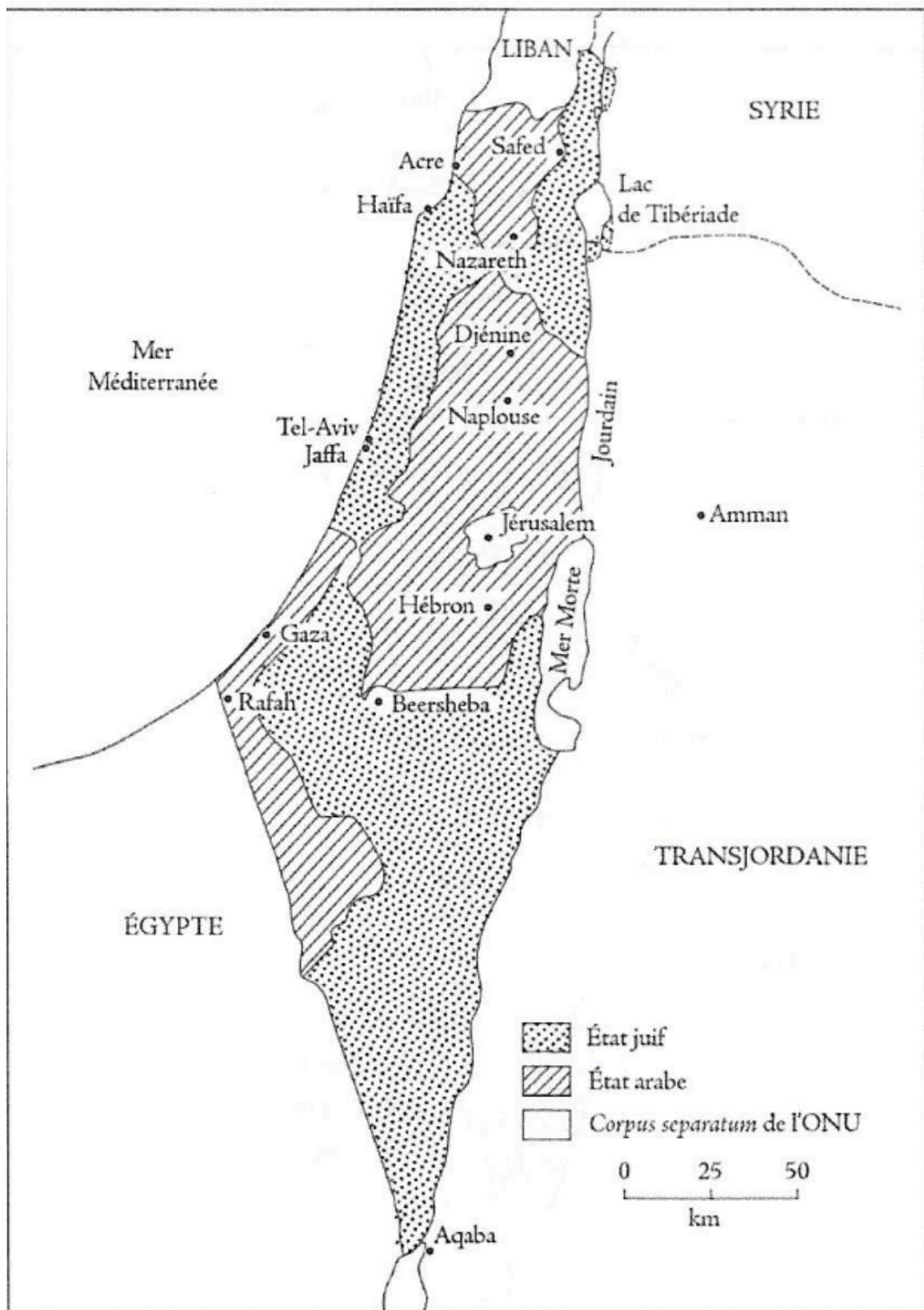
Israël- Palestine, Un pays commun - Un État commun

- 1. L'État commun : un partage de la Palestine historique**
- 2. L'État commun n'est pas le modèle binational**
- 3. Les obstacles et difficultés à la création d'un État commun.**
- 4. La réconciliation nécessaire à la création d'un État commun**
- 5. Les exigences géopolitiques pour parvenir à « Un État dans un Pays »**
- 6. Israël-Palestine, un seul État pour un seul pays n'est pas une idée neuve**

Publication avril 2025

ANNEXES

Carte d'Israël-Palestine



Source : Ilan Pappé, «Le nettoyage ethnique de la Palestine »

Déclarations thuriféraires pour deux États ... avec des conditions

Israël, États-Unis, Union européenne

Ariel Sharon, premier ministre d'Israël

16 décembre 2003 à Herzliya, https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/12/18/ariel-sharon-menace-les-palestiniens-d-un-plan-de-separation-unilaterale_346520_1819218.html

« L'idée de deux États implique de grandes concessions des deux côtés. Nous avons pris la décision historique de nous préparer à de telles concessions. Nous pourrons parvenir à un arrangement israélo-palestinien qui sera la base de la coexistence de deux États pour de longues années. (...) Nous sommes prêts à des concessions très, très douloureuses, mais nous ne ferons aucune concession au niveau sécuritaire" (...) « Il y a une chance unique de pouvoir trouver une solution et personne ne sait quand elle s'offrira à nouveau. Il y a une opportunité unique de modifier les données stratégiques à l'avantage d'Israël. »

- C'était en 2003, il y a 16 ans !

Barak Obama, Président des États-Unis

4 juin 2009, discours du Caire, <http://clioweb.free.fr/bac/obama-lecaire-2009.pdf>

« La seule solution qui corresponde aux aspirations des deux parties est la création de deux États, où Israéliens et Palestiniens vivront en paix et en sécurité. Il y va de l'intérêt d'Israël, de la Palestine, de l'Amérique et du monde entier. C'est pourquoi j'ai l'intention de rechercher personnellement cette solution, avec toute la patience que la tâche requiert. ».

- C'était en 2009, il y a 16 ans !

Benjamin Netanyahu, premier ministre d'Israël

14 juin 2009 à l'université Bar-Ilan, (dix jours après le discours de Barak Obama au Caire) <https://www.universalis.fr/evenement/14-juin-2009-israel-autorite-palestinienne-discours-de-benyamin-netanyahu-sur-le-processus-de-paix/>

« Dans ma vision de la paix il y a deux peuples libres vivant côté à côté dans ce petit territoire avec de bonne relation de voisinage et dans le respect mutuel. Nous sommes prêts à accepter un vrai accord de paix. En cas d'accord de paix, le territoire sous contrôle palestinien doit être désarmé, et Israël avoir de solides garanties de sécurité ... les Palestiniens doivent reconnaître Israël en tant qu'État du peuple juif et Jérusalem doit rester la capitale unie d'Israël.

Benjamin Netanyahu y ajoute deux autres conditions :

« Toute discussion sur le droit au retour des réfugiés est exclue », et le refus de « geler la colonisation en Cisjordanie ».

- C'était en 2009, il y a 16 ans !

Catherine Ashton, ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne,

29 août 2011, communiqué de presse, le à Jérusalem, <https://reliefweb.int/report/occupied-palestinian-territory/high-representative-catherine-ashton-concludes-her-visit>

« Je suis venue en Israël pour discuter sur l'avancement des négociations de paix. Je pense que les changements intervenus dans les Pays voisins d'Israël rendent plus nécessaires

encore d'aboutir à une solution qui permettra au peuple d'Israël et au peuple de Palestine de vivre côte à côte. La sécurité du peuple d'Israël est la priorité majeure de l'Union européenne et les négociations sont le meilleur chemin pour trouver une solution au conflit qui assurera aux deux États de vivre en paix et sécurité ».

- C'était en 2011, il y a 14 ans !

Joe Biden, Président des États-Unis

En réaction à la décision de trois pays européens de reconnaître l'État de Palestine : *"Le président est un fervent partisan d'une solution à deux États et il l'a été pendant toute sa carrière. Il pense qu'un État palestinien doit voir le jour au travers de négociations directes entre les parties, non par la reconnaissance unilatérale"*, Adrienne Watson, porte-parole du Conseil de sécurité nationale

Le président américain Joe Biden, à l'occasion de l'événement annuel du National Prayer Breakfast, déclare qu'il travaille «*jour et nuit*» pour «*libérer les otages, atténuer la crise humanitaire, et apporter une paix durable avec deux États pour deux peuples*».

La Plan Trump : « une solution à deux États, réaliste »

Le 28 janvier 2020, le président des États-Unis, Donald Trump, dévoile son plan de paix en présence de Benjamin Netanyahu et des représentants des Émirats arabes unis, de Bahreïn et d'Oman. Il le qualifie de « solution à deux États, réaliste » :

1. Les dirigeants palestiniens doivent reconnaître Israël comme un État juif.
2. Frontières :
 - Israël n'abandonnera pas ses colonies, et en incorporera la grande majorité dans un territoire israélien contigu. Grâce à des échanges de terres, l'État de Palestine aura la même superficie que la Cisjordanie et Gaza avant 1967 (guerre des six jours).
 - Les implantations isolées en territoire palestinien seront reliées par un système efficace de transports.
 - La vallée du Jourdain passera sous souveraineté israélienne.
 - Sous réserve d'un accord des parties concernées, dix villages arabes israéliens à l'ouest de la Ligne verte pourraient intégrer l'État de Palestine.
 - Des territoires dans le désert du Néguev à la frontière égyptienne sont promis à l'État de Palestine.
3. Jérusalem
 - Jérusalem sera entièrement sous contrôle israélien.
 - La capitale de la Palestine se situera dans la section de Jérusalem-Est dans toutes les zones situées à l'Est et au Nord de la barrière de séparation israélienne ... Les deux capitales devraient être internationalement reconnues
4. Lieux saints
 - Le statu quo des Lieux saints sera maintenu. Cependant, les fidèles de toutes confessions pourront prier sur le Mont du Temple / Esplanade des Mosquées.
5. Sécurité
 - L'État de Palestine sera démilitarisé. Il mettra en place des forces de sécurité pour sa sécurité intérieure et pour empêcher les attentats terroristes en Palestine, en Israël, en Jordanie et en Égypte.
 - L'État de Palestine renoncera également au contrôle de ses frontières et de son espace aérien. En retour, les Palestiniens auront accès à des facilités dans les ports israéliens.
6. Réfugiés

- Les réfugiés palestiniens ne pourront pas s'établir en Israël mais uniquement en Palestine, et sous certaines conditions, dont l'aval israélien.
7. Travaux d'infrastructures
- Un tunnel et/ou un train à grande vitesse pourra relier la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Deux routes relieront l'État de Palestine à la Jordanie.
 - Plan économique :
 - 1) l'économie, en proposant d'investir sous condition et sur dix ans cinquante milliards de dollars dans la construction d'hôpitaux, d'écoles, de logements, les infrastructures et les affaires ;
 - 2) la population, en développant les programmes éducationnels, sportifs et culturels et les structures hospitalières et
 - 3) la gouvernance.
 - Le plan envisage la création d'un « fonds international » pour le financement des travaux d'infrastructure, de sécurité et de développement des territoires transférés aux Palestiniens. Ce fonds ne sera alimenté ni par l'État de Palestine ni par celui d'Israël. Les fonds internationaux pour Gaza ne seront alimentés que lorsque le territoire sera entièrement démilitarisé et qu'une gouvernance « fiable » y sera établie.
 - Le trajet de la barrière de séparation israélienne sera modifié pour s'adapter à la nouvelle frontière.

Union européenne

L'union européenne est divisée. Elle ne parle pas d'une seule voix sur la question de la reconnaissance de la Palestine. En 2024, seulement neuf États membres reconnaissent l'État palestinien.

Le Hamas et la « solution à deux États »

Khaled Meshal, président du bureau politique du Hamas,

4 mai 2009, interview au New York Times, ([Hamas Head, Meshal, Says Rocket Strikes on Israel Have Halted - The New York Times](#)) :

Reconnaissance de l'État d'Israël

« Nous revendiquons un État uniquement dans les frontières qu'Israël a conquises en 1967, construit sur une longue trêve (...) Je m'engage à ce que nous [Hamas] soyons partie prenante de la solution. ».

La charte de 1900 abandonnée

Dans cette interview au New York Times qui a duré cinq heures, le chef du Hamas demande au journaliste de ne pas continuellement évoquer la charte du Hamas qui appelle à l'éradication d'Israël « Elle [la charte] a 20 ans d'âge. Nous avons acquis de l'expérience depuis ».

5 mai 2011, déclaration à la signature des accords de réconciliation inter palestiniens, il réitère la position du Hamas (https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2011/05/04/reconciliation-hamas-Fatah *-trois-deputes-arabes-israeliens-presentes-au-caire_1516599_3218.html) :

Un État palestinien dans les frontières de 1967

« [Il nous faut] resserrer les rangs pour qu'il n'y ait qu'une seule Autorité palestinienne, une structure unique et une décision unique pour réaliser l'objectif national commun : un État

palestinien souverain en Cisjordanie et à Gaza, sans aucun colon et sans renoncer au moindre centimètre de terre ni au droit au retour »

21 décembre 2011, interrogé sur les divergences avec le Fatah * (https://www.ynetnews.com/articles/0_7340_1-4165952.00.html)

« Nous avons des différences politiques, mais avec un terrain commun, un État dans les frontières de 1967 ».

GLOSSAIRE

Accords d'Abraham

Ce sont essentiellement des traités de paix avec l'établissement de relations diplomatiques.

- Une déclaration trilatérale entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn, nommée « Déclaration des Accords d'Abraham * (*Abraham Accords Declaration*) » à laquelle le président américain Donald Trump a apposé sa signature en tant que témoin. [114]
- Un « traité de paix » bilatéral entre Israël et les Émirats arabes unis [115]
- Une « déclaration de paix » bilatérale entre Israël et Bahreïn [116].

Eretz Israël

C'est le « Grand Israël » de la Bible, celui de la « Terre promise », de la terre donnée par Dieu aux Juifs. Un très vaste territoire, de taille plus ou moins grande selon les sensibilités sionistes messianiques qui considèrent Eretz Israël * comme leur propriété exclusive donc à reconquérir. Pour la majorité des sionistes messianiques Eretz Israël * comprend la partie sud du Liban, le nord est de la Syrie, toute la Transjordanie (aujourd'hui Jordanie), une partie de l'Irak, le Sinaï égyptien, et même une partie de l'Arabie saoudite ! [117]

Fatah : Fondé par Yasser Arafat, Khaled Yashruti, Salah Khalaf et Khalil al-Wazir au Koweït en octobre 1959. L'objectif assigné était de « *libérer tout le territoire palestinien de l'entité sioniste* ». L'évolution du Fatah * vers une collaboration sécuritaire avec l'occupant israélien

¹¹⁴ **Les Accords d'Abraham** : <https://web.archive.org/web/20200916011514/https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/abraham-accords-declaration-peace-cooperation-constructive-diplomatic-friendly-relations/>

¹¹⁵ **Traité de paix bilatéral entre Israël et les Émirats arabes** : <https://web.archive.org/web/20200915220017/https://www.whitehouse.gov/briefings-statements/abraham-accords-peace-agreement-treaty-of-peace-diplomatic-relations-and-full-normalization-between-the-united-arab-emirates-and-the-state-of-israel/>

¹¹⁶ **Déclaration de paix bilatérale entre Israël et Bahreïn** : <https://www.haaretz.com/middle-east-news/2020-09-16/ty-article/premium/full-text-the-israel-uae-bahrain-abraham-accords-declaration/0000017f-f53b-d5bd-a17f-f73b242e0000>

¹¹⁷ **La Sainte Bible, La Genèse 15-18**, « *En ce jour-là, l'Eternel fit alliance avec Abram, et dit : Je donne ce pays à ta postérité, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve, au fleuve Euphrate, le pays de Kéniens, des Keniziens, des Kadmoniens, de Héthiens, des Phéréziens, des Rephaïm, Amoréens, des Cananéens, des Guigasiens et des Jébusiens* ». Citation de la Bible qui comprend l'Ancien et le Nouveau Testament, traduits sur les textes originaux hébreu et grec, par Louis Segond, docteur en théologie. Paris 1932

l'a progressivement déconsidéré auprès de la population palestinienne. Les résultats des élections de 2005 et 2006 où il s'est fait lourdement battre par le Hamas en sont l'illustration.

Islamique ou islamiste ?

La distinction entre Islam et islam [118], musulman et Islamique * est récente et ne connaît pas d'équivalent en arabe. Il s'agit d'une construction de chercheurs occidentaux s'intéressant au monde Islamique *. Elle est de plus en plus couramment utilisée. Néanmoins, elle n'est pas toujours respectée dans les médias qui pour certains se complaisent à cultiver l'ambigüité, ni même dans tous les ouvrages.

- **Islamique** : la civilisation portée par l'islam, l'art et l'histoire Islamique *s.
- **islamiste** : renvoie à l'aspect politique de la religion, à une idéologie, à un régime politique, à un parti « islamiste * »

Mizrahim

Les Juifs Mizrahim sont également appelés *Edot HaMizra'h* (Communautés de l'Orient). Cette dénomination englobe des communautés juives très diverses du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Caucase, d'Asie Centrale d'inde. Une véritable mosaïque ethnique beaucoup plus complexe et hétérogène que celle des Juifs européens. Mizrahim * est une appellation péjorative, que donnent les israéliens juifs Ashkénazes aux juifs venus d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Elle fait d'eux des citoyens de seconde zone.

Occident global

La notion d'Occident, ou celle de " pays occidentaux " conduit à commettre des contresens en limitant le périmètre de ces pays occidentaux à l'Occident, entendu comme Amérique du nord et Europe géographique, la Russie étant exclue.

Des pays situés géographiquement en Orient, en Asie si situent sans ambiguïté dans le camp occidental capitaliste, le plus souvent d'idéologie néolibérale. Ce sont notamment le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Israël.

Restent les pays du Golf dont certains ont rejoint ce 1er janvier 2024 le « Sud global », concept désormais largement utilisé et pays qui économiquement sinon financièrement se situent encore par leurs intérêts nationaux dans le camp de l'Occident global *. Basculeront-ils totalement dans celui du Sud global ?

La géopolitique est en profonde évolution. Les discussions actuelles pour que le Japon, la Corée du Sud et d'autres rejoignent l'OTAN, pourtant nommée « Organisation du Traité de l'Atlantique Nord », en sont une indication.

En l'occurrence, dans le texte, la notion d'Occident global * que j'utilise réunit les pays qui se positionnent dans un soutien inconditionnel à l'État d'Israël, « État-nation du peuple juif », face au peuple palestinien qui lutte contre la colonisation de la Palestine par Israël.

OCHA

« Office for the Coordination of Humanitarian Affairs » (OCHA *), bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires.

UNRWA

118 Le mot « **islam** » avec une minuscule désigne la religion dont le prophète est Mahomet.

Le terme d' « **Islam** » avec une majuscule désigne la civilisation islamique dans son ensemble, « un ensemble de traits matériels, culturels et sociaux durables et identifiables ».

« United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East », Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est un programme de l'Organisation des Nations unies qui a débuté en décembre 1949 pour l'aide aux réfugiés palestiniens dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en Syrie,

Yshouv, désigne l'ensemble des Juifs présents en Palestine avant la création de l'État d'Israël en 1948.

Bibliographie

Abdel Rahim Hijazi, Pascal Perri, « *Liban le complot* », ed L'harmattan, 1994

Addellatif Laâbi, Yassin Adnan, « *Anthologie de la poésie palestinienne d'aujourd'hui* », ed. Points Poésie, 2022.

Agnès Levallois, « *Le livre noir de Gaza* », préfacé par **Rony Brauman**, ed. Le Seuil, 2024.

OAkram Belkaïd et Olivier Pironet, « *Duplicité arabe, impasse palestinienne* » Le Monde Diplomatique, Editorial, février-mars 2018

Alain Gresh,

- « *Israël, Palestine, vérités sur un conflit* », ed. Pluriel 2017
- « *Un peuple qui ne veut pas mourir* », ed. Les Liens qui Libèrent, 2024.
- « *De quoi la Palestine est-elle le nom ?* », ed. Les liens qui libèrent, 2010.

Alain Gresh, Dominique Vidal, « *Golf, Clefs pour une guerre annoncée* » Le Monde Editions 1991

Alexander Berkman, « *Qu'est-ce que l'anarchisme ?* » Préface d'Emma Goldman, ed. L'échappée, 2020

Alexandre Bande, Pierre-Jérôme Biscarat, et Rudy Reichstadt, « *Histoire politique de l'antisémitisme en France. De 1967 à nos jours* », (sous la direction de), Robert Laffont, 2024

Amos Goldberg « *Oui, il s'agit bien d'un génocide* ». Billet de blog Mediapart du 29 avril 2024

Asmaa Al-Ghoul, « *L'insoumise de Gaza* », Calmann-Levy, 2016

Aurélia Devos, " *Crimes contre l'humanité. Le combat d'une procureure* " ed. Calmann-Levy

Avner Cohen, « *Israël et la Bombe* », Éditions Demi-lune, 2020,

Ben White, « *Être palestinien en Israël, ségrégation, discrimination, et démocratie* », ed La Guillotine, Paris 2015

Brigitte Stora, « *L'antisémitisme, un meurtre intime* », ed. Le Bord de l'eau, 2024

Chantal Montellier (sous la direction de) « *Je suis Razan, un visage pour la Palestine* », Les éditions Arcane 17, Paris 2021

Charles Enderlin,

- « *Paix ou guerres. Les secrets des négociations israélo-arabes 1917-1995* » ed Fayard, 2004
- « *Le grand aveuglement. Israël et l'irrésistible ascension de l'islamise radical* », ed. Albin Michel, 2009
- « *Au nom du temple, Israël et l'arrivée au pouvoir des Juifs messianiques* » ed. Seuil, 2023.
- « *Israël, l'agonie d'une démocratie* », ed. Seuil, 2023,

David Ben Gourion, « *Mémoires* », Am Oved Publishers Ltd, Tel Aviv, 1971. Ed. Grasset et Fasquelle, 1974, pour la traduction française

Delphine Horvilleur,

- « *Réflexions sur la question antisémite* », ed. Grasset, 2019.
- « *Comment ça va pas ? Conversations après le 7 octobre* », ed. Grasset, 2024.

Denis Charbit, « *Israël et ses paradoxes* », ed. Le cavalier, 2023

Dominique Eddé, « *Le Crime de Jean Genet* », Paris, Seuil, coll. « Réflexion », mars 2007.

Dominique Vidal

- « *Israël, une société bousculée, 25 ans de reportage sur le terrain* », Éditions du Cygne, 2007.
- « *Palestine Israël : un Etat, deux Etats ?* », Institut des Etudes Palestiniennes, Sindbab, Beyrouth, Actes Sud 2011.
- « *Antisionisme = anti sémitisme ?* » réponse à Emmanuel Macron, ed. Libertalia, 2018
- « *Naissance d'un Etat, [1896-1949]* », ed. L'Harmattan, Paris 2022
- avec **Alain Gresh**, « *Golf, Clefs pour une guerre annoncée* », Le Monde Editions 1991
- « *Le Mal-être juif : Entre repli, assimilation & manipulations* », Agone, 2003.

Edgar Morin, « *Le monde moderne et la condition juive* », ed. Seuil, Paris 2006

Eli Barnavi,

- « *Lettre ouverte aux Juifs de France* », ed. Stock-Bayard, 2002
- « *Aujourd'hui, ou peut-être jamais. Pour une paix américaine au Proche-Orient* », ed. André Versaille, 2009

Elias Sanbar,

- « *La Palestine expliquée à tout le monde* », Le Seuil, 2013
- « *La dernière guerre* », Tracts Gallimard, 2024

Ella Shohat, « *Le sionisme du point de vue de ses victimes juives* » Paris, La Fabrique, 2006

Georges Orwell, « *Nineteen Eighty-Four, 1984* », ed Penguin Books, modern classics, 2000.

Éléonore Merza Bronstein, Eitan Bronstein Aparicio, « *Nakba. Pour la reconnaissance de la tragédie palestinienne en Israël* », 2018

Enzo Traverso, « *La fin de la modernité juive* », La Découverte, 2013,

État d'Israël (Brochure) « *Israël, l'histoire d'un peuple* », Les éditions nationales, Jérusalem, 1958.

Eyal Sivan,

- « *Un état commun entre le Jourdain et la mer* » , avec **Éric Hazan**, ed. La Fabrique.
- Interview sur TelePalestine : « *D'abord la décolonisation, ensuite la solution* » <https://fb.watch/tUc95cwqEp/>,

Frank Tashlin, « *Le monde tel qu'il n'est pas* », ed. du Sonneur, 2024

Gérard Araud, « *Israël le piège de l'histoire* », ed. Tallandier, 2024

Gérard Silvain, « *Images et traditions juives. Un millier de cartes postales (1897-1917) pour servir à l'histoire de la diaspora* », ed. Celiv, 1997.

Gidéon Levy, « *Gaza, articles pour Haaretz, 2006-2009* », ed. La Fabrique 2009

Ghada Karmi, « *Israël-Palestine, la solution : un État* », ed La Fabrique Paris 2022

Guillaume Auda, « *7 Octobre, année zéro* », ed. Cherche Midi

Henri Minczeles, « *Histoire générale du Bund. Un mouvement révolutionnaire juif* », ed. L'échappée, 2022

Henry Laurens,

- « *La question de Palestine* », 5 tomes, ed. Fayard
- « *Paix et guerre au Moyen-Orient* », Armand Colin, Paris, 2005

Hervé Kempf, Juan Mendez, « *Comment les riches ravagent la planète* », ed. Seuil, 2024

Idith Zertal Akiva Eldar, « *Les seigneurs de la terre : histoire de la colonisation israélienne des Territoires occupés* », ed. Seuil, 2013.

Ilan Pappé,

- « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. Fayard 2006.
- « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », ed. La Fabrique, 2024

Jacques Bendelac, « *Les Arabes d'Israël, entre intégration et rupture* », ed. Autrement, Paris 2008

Jacques Fath,

- « *Israël, le Hamas et la question de la Palestine* », éditions du Croquant, 2024.
- « *Le PCF et le conflit israélo-palestinien* », éd. Association France Palestine solidarité (AFPS) 2006.

Jean-Paul Bled, « *L'homme qui a conduit Hitler au pouvoir* », ed. Tallandier, 2020.

Jean-Pierre Bouché, « *Palestine, plus d'un siècle de dépossession* », ed Scribest, édition solidaire, 2017

Jean-Paul Sartre, « *Réflexions sur la question juive* », ed. Gallimard, Folio essais, 1954

Jean-Pierre Filiu,

- « *Main basse sur Israël. Netanyahu et la fin du rêve sioniste* », ed. La Découverte, 2018
- « *Comment la Palestine fut perdue. Et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIXe-XXIe siècle)* », ed. du Seuil, 2024

José Fort, « *30 ans d'Humanité* » (chapitre « *De Gaza à Hébron* »), Les éditions Arcane 17, 2015.

Judith Butler, Ariella Aïsha Azoulay, Sebastian Budgen, Leandros Fischer, Maxime Benatouil, Houria Bouteldja, Françoise Vergès, Frédéric Lordon, Naomi Klein, « *Contre l'antisémitisme et ses instrumentalisations* », ed. La Fabrique, 2024

Karl Marx , « *La Question juive* » ed La Fabrique 2006

Loïc Le Clerc, « *Jérusalem 2048. Israël célèbre le centenaire de son indépendance ... ou pas* », ouvrage collectif, ed Arcane 17, 2023

Léon Trotsky, « *Question juive. Question Noire* », ed Syllepse 2011

Mahmoud Darwich, « *Etat de siège* », Ramallah 2002 ? Ed Actes Sud / Sindbab

Marwan Barghouti, « *La promesse, écrits de prison, 2002-2009* », Les éditions Arcane 17, Paris 2009

Matt Rees,

- « *Le Collaborateur de Bethléem* », Albin Michel, 2007
- « *Une tombe à Gaza. Une enquête d'Omar Youssef* », Albin Michel, 2008

Michael Löwy, « *Juifs hétérodoxes. Messianisme, romantisme, utopie* », Paris, Éditions de l'éclat, coll. « Philosophie imaginaire », 2010

Michèle Sibony, Béatrice Orès, Sonia Fayman, « *Antisionisme, une histoire juive* », ed. Syllepse

Mohammed Abdel Azim, « *Israël et la bombe atomique* », L'Harmattan, 2006.

Nadia Elia, « *Palestine. Un féminisme de libération* », ed Micro-RM, 2024

Nadine Picaudou, « *Au commencement est une guerre impérialiste* », in l'Humanité des Débats, 2 février 2024.

Nathan Thrall, « *Une journée dans la vie d'Abed Salama. Anatomie d'une tragédie à Jérusalem* », ed. Gallimard « NRF essais », 2023

Nathan Weinstock, « *Terre promise, trop promise. Genèse du conflit Israélo-palestinien (1882-1948)* », ed. Odile Jacob

Nelson Mandela, « *L'Apartheid* », préface de Breyten Breytenbach, Les Editions, de Minuit, Paris 1985.

Norman Cohn, « *Histoire d'un mythe. La conspiration juive et les protocoles des sages de Sion* », ed. Les Belles Lettres, 2024

Pascal Boniface,

- « *Est-il permis de critiquer Israël ?* », ed. Robert Laffont, 2003
- « *Antisémité* », ed. Max Milo, 2017

Pascal Ory, « *De la haine du Juif* », essai historique ed. Bouquins, Paris 2021

Pierre-André Taguieff,

- « *La nouvelle judéophobie* », ed. Mille et une nuits, 2002
- « *Judéophobie, la dernière vague* », ed. Fayard, 2018

Primo Levi, « *Si c'est un homme* », ed. Julliard, 1987

René Backmann, « *Un mur en Palestine* », ed. Fayard, 2006

Rony Brauman (coordonné par), « *Pour les Palestiniens, Manifeste* », ed. Autrement, Paris 2014

Russell Tribunal on Palestine « *Synthèses des conclusions des sessions à Barcelone et Londres en 2010* », introduction **Stéphane Hessel**, ed Russell Tribunal on Palestine, Bruxelles 2010.

Sabri Giroud, « *La Palestine en 50 portraits. De la préhistoire à nos jours* », ed Riveneuve, 2023

Salah Hammouri, « *Prisonnier de Jérusalem. Un détenu politique en Palestine occupée* », Orient XXI, Libertalia, 2023.

Shlomo Sand,

- « *Comment le peuple juif fut inventé* », Paris, Fayard, 2008
- « *Comment la terre d'Israël fut inventée* » Flammarion, 2012
- « *Comment j'ai cessé d'être juif* », Paris, Flammarion, 2013
- « *Une race imaginaire - Courte histoire de la judéophobie* », Paris (Seuil), 2020
- « *Deux peuples pour un Etat ?* », ed. Seuil, 2024.

Sophie Bessis, « *Je vous écris d'une autre rive : lettre à Hannah Arendt* », Éditions Elyzad, 2021

Stéphane Hessel, Elias Sanbar, « *Le rescapé et l'exilé : Israël-Palestine, une exigence de justice* », Don Quichotte éditions 2012.

Sylvain Cypel,

- « *Les Emmurés : La société israélienne dans l'impasse* », Paris, La Découverte, coll. « Poche », 2006 (1^{re} éd. 2005).
- « *L'Etat d'Israël contre les Juifs* », Paris, La Découverte, 2020.

- « *L'Etat d'Israël contre les Juifs. Après Gaza, nouvelle édition augmentée* », Paris, La Découverte, 2024

Tal Bruttman, « *La logique des bourreaux, 1943-1944* », ed. Fayard 2003

Theodor Herzl, « *L'Etat des Juifs* », ed. La découverte, 2003.

Tom Segev, « *C'était en Palestine au temps des coquelicots* », ed. Liana Levi, Paris 2000

Victor Klemperer, « *LTI, la langue du III^e Reich* », Paris, ed. Albin Michel, coll. « Agora », 1996, 376 p.

Vincent Lemire, Thomas Snégaroff, « *Israël/Palestine, anatomie d'un conflit* », ed. Les Arènes, 2024

Zeev Sternhell, « *Aux origines d'Israël. Entre nationalisme et socialisme* », ed. Fayard, 1998

Ziad Medoukh,

- (en collaboration avec **Laurent Baudoin** et **Isabelle Mérian**), « *Être non-violent à Gaza* », Ed. Culture et Paix, Paris 2019
- (corédacteur avec **Alain Dubourg**) « *La Covid 19 - 13 pays sous pandémie - Gaza, une crise sans précédent aux conséquences dramatiques sur la population civile* », ed. L'Harmattan, 2021

Ziyad Clot, « *Il n'y aura pas d'Etat palestinien* », « *Journal d'un négociateur en Palestine* », ed. Max Milo, Paris 2010.

« *L'histoire d'un peuple* », Government Press division, **Les éditions nationales**, Jérusalem, 1958.

Ouvrages en langue anglaise

John J. Mearsheimer, and Stephen M. Walt, « *The Israël lobby and foreign policy* », Penguin Books, 2008

Bandes dessinées

Asaf Hanuka, " *Le juif arabe* ", traduit de l'hébreu par Rosie Pinhas-Delpuech, ed. Steinkis

Joe Sacco, « *Gaza 1956, en marge de l'histoire* », Éditeur : Futuropolis, 2010 (BD)

Vincent Lemire (texte et scénario), **Christophe Gaultier** (Dessin), **Marie Galopin** (Couleur), « *Histoire de Jérusalem* », ed Les Arènes, 2023.

Blogs, Médias, revues, magazines, articles de presse

Medias, revues, articles de presse français

ARTE.

- « *l'Amérique face à l'holocauste* »
- « *Histoire de l'antisémitisme* »

Charlie Hebdo, « *Israël Gaza, Le conflit qui rend fou* » Hors série, trimestriel, 2024

Confluences Méditerranée

- « *Palestiniens et israéliens. La paix humiliée* », Jean-Paul Chagnollaud (dossier coordonné par) ed. L'Harmattan 1996
- « *La Palestine en débat. 1945 – 2010* », Robert Bistolfi (dossier coordonné par) L'harmattan 2010.

Courrier International

« *Israël - Palestine, La fracture mondiale* », Hors série, oct.-nov. 2024

Informations sociales

Stéphane Leman-Langlois, « *Le modèle “Vérité et réconciliation”. Victimes, bourreaux et institutionnalisation du pardon* » 2005 (n°127)

L'Humanité

Rosa Moussaoui,

Le Monde

- Stéphanie Maupas, « *Dans les coulisses de la Cour Internationale de Justice* », mars 2024.
- « *40 cartes pour comprendre le conflit Israël-Palestine* », Hors série, juillet-septembre 2024

Le Monde Diplomatique

« *Manière de voir* » :

- « *Des non-alignés aux BRICS. Le Sud existe-t-il ?* », juin-juillet 2024
- Alexandre Leguen, Angélique Mounier-Kuhn, Olivier Pironet. « *Israël Palestine, une terre à vif* », février-mars 2024.
- « *Palestine, un peuple, une colonisation* », février-mars 2018
- « *Les génocides dans l'histoire* », août-septembre 2004.
- « *L'antisémitisme et ses instrumentalisations* », février- mars 2025

Manuel d'autodéfense intellectuelle. Histoire

- Sophie Bessis, « *Antisionisme = antisémitisme* », cette extrême droite pro-Israël »,

Les Cahiers de la Shoah

« *L'histoire de la Shoah en questions* », ed. Paris Les belles lettres, 2002

Droits & Libertés, revue de la Ligue des droits de l'homme

- Patrick Baudoin, président la LDH, « *Israël et la négation constante du droit international* », janvier 2024 »

Mediapart

- René Backmann, 16 septembre 2022,

Orient XXI Magazine

- **Dominique Vidal**, 10 juillet 2018

Article « Réfugiées palestiniens, personnes déplacées internes », Paris 2008

Yaani, le site : <https://www.yaani.fr/>

Medias, revues, articles de presse étrangers

Preventing Palestine : A Political History From Camp David to Oslo »

Etude sur la diplomatie américaine au Proche-Orient. Une vingtaine de pages sont consacrées aux massacres de Sabra et Chatila.

Associations

Association France Palestine Solidarité (AFPS).

« **Palestine Solidarité** », revue de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), Année 2024, n° 82, 86, 87, 88, 89

- « *Sionisme et religion* », (coordonné par **Michel Warschavski**), compte rendu de la conférence le 20 mars 2003, Paris
- « *Ce que vous avez besoin de savoir à propos des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées internes* » ,ed. Badil, mai 2015. Bethléem, Palestine.

Comité Courneuve-Palestine.

« *Palestine l'injustice de l'Histoire* », ed maison des associations, La Courneuve, 2014

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine.

- « *Palestine : de la Nakba au déplacement permanent* », 2016
- « *L'Europe doit agir pour le droit* », 2009

Reporters sans frontières.

« *Israël, Palestine, le livre noir* », La Découverte, 2002

Union juive française pour la paix.

« *Parcours de juifs antisionistes en France* »,ed Syllepse, éditions de l'échelle du temple, 2022

Ouvrages religieux de référence

Bible

« *La Sainte Bible, qui comprend l'Ancien et le Nouveau Testament, traduits sur es textes originaux hébreu et grec* », par Louis Segond, docteur en théologie. Paris 1932

Coran

- « *Le Saint Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets* », ed. Dar Alouloum Alislammiyah, Beirut
- « *Le Coran* ». *Introduction Maxime Rodinson*, ed. Garnier, classiques jaunes religion, 2024

Torah

« *Le Pentateuque, ou les Cinq livres de Moïse, suivi des Haftaroth* [119] et des prières du samedi matin ». Texte hébraïque selon la version massorétique [120]. Traduction française sous la direction du Grand-Rabbin Zadoch Khan. Ed. Salomon Rehov Méa Clearim 6. Jérusalem. Israël

¹¹⁹ Haftaroth son des textes lu publiquement à la synagogue lors du chabbat ou des jours de fêtes juives.

¹²⁰ Le **texte massorétique** est le texte biblique hébreu produit par les érudits juifs de l'Antiquité puis du haut Moyen-âge appelés Massorètes.